



Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiante è Culturale di Corsica

La crise sanitaire COVID-19, expression n°2 DU CESEEC
Relance économique, emploi, fiscalité



La crise sanitaire COVID-19 – Expression n°2 du CESEC

Relance économique, emploi, fiscalité¹

¹ Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Contre : 6 (BATESTINI Jean-Pierre, BIAGGI Michèle, BOSSART Patrice, CESARI Alexandra, FEDI Marie-Jeanne, SANTINI Marcel)

Abstention : 6 (ACKER-CESARI Alexandra, BRIGNOLE Jean, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, SANTUCCI Etienne, VENTURI Alain)

Pour : 42

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION :	6
2	METHODOLOGIE :	6
2.1	Un cycle d'auditions :	6
2.2	Le recueil des contributions auprès des organisations représentées au CESECC :	7
3	FOCUS SUR L'ECONOMIE CORSE :	8
3.1	Constat et état des lieux de l'économie Corse pré-Covid-19 :	8
3.2	Les conséquences sur l'économie Corse de la crise Covid-19 :	9
3.3	l'Economie sociale et solidaire (ESS) en Corse aujourd'hui :	12
4	SYNTHESES DES CONTRIBUTIONS ET PROPOSITIONS DU CESEC DE CORSE :	15
4.1	LES INSTITUTIONS	15
4.1.1	SECTEUR GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS :	15
4.1.2	SECTEUR DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :	16
4.2	ECONOMIE ET FISCALITE	16
4.2.1	SECTEUR DE L'ENTREPRISE	16
4.2.2	SECTEUR DES SALARIES :	21
4.2.3	SECTEUR DE LA FISCALITE :	23
4.3	TERTIAIRE ET TRANSPORTS	24
4.3.1	SECTEUR AGRICOLE :	24
4.3.2	SECTEUR DE LA PECHE :	26
4.3.3	SECTEUR DE LA MOBILITE ET DES TRANSPORTS :	27
4.3.4	SECTEUR DES ENERGIES RENOUVELLABLES :	27
4.4	SANTE, SOCIAL ET SOLIDARITES	28
4.4.1	SECTEUR DE LA SANTE :	28
4.4.2	FOCUS SUR LE SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE :	28
4.4.3	SECTEUR SOCIAL :	29
4.4.4	SECTEUR DE LA SOLIDARITE :	31
4.5	CULTURE, ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE	34
4.5.1	SECTEUR CULTUREL :	34
4.5.2	SECTEURS LANGUE ET CULTURE CORSES	39
4.5.3	SECTEURS JEUNESSE ET ESTUDIANTIN :	40
4.5.4	SECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE :	40
4.5.5	SECTEURS DE LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE :	43
4.5.6	LE NUMERIQUE :	44

<u>5</u>	<u>ORIENTATION DE CONCLUSION / PACTE PRODUCTIF.....</u>	<u>44</u>
<u>6</u>	<u>ANNEXE : LES CONTRIBUTIONS DES ORGANISMES PRESENTS ET REPRESENTES AU CESEC DE CORSE.....</u>	<u>46</u>

1 INTRODUCTION :

La commission ad-hoc « relance économique », proposée dans le contexte de la crise COVID, s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le CESECC durant la 1ère période de confinement ; travaux ayant conduit au rapport suivant : « la crise sanitaire CODIV 19 – expression n°1 du CESECC ».

L'objectif de cette commission est de faire du CESECC une force de propositions afin d'aider les décideurs politiques à améliorer, dans tous les domaines, la situation de la population, des salariés et des entreprises à la sortie de la crise à court et moyen termes.

Des pistes de réflexions à plus long terme feront l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre de la 3ème expression de CESECC et seront évoquées ci-après dans les encarts de fin de partie selon les thématiques.

Participer à l'effort de réflexion engagé localement, élaborer des propositions et faire émerger des pistes de solutions adaptées à notre île.

La production du CESECC, qui résulte des différents travaux menés au sein de cette entité, s'articule autour de deux grands axes simultanés et complémentaires ; un cycle d'auditions et des contributions émanant des organisations représentées au CESEC de Corse.

2 METHODOLOGIE :

2.1 UN CYCLE D'AUDITIONS² :

Celui-ci permet aux différents conseillers d'entendre, et de recevoir, toutes les personnes, organismes ou institutions susceptibles d'éclairer la commission dans sa démarche et dans ses travaux.

De ces auditions, des questionnements et des réponses apportées par les différents intervenants, le CESECC a « extrait » un certain nombre de propositions ; propositions qui figurent « *in fine* » dans le document produit.

² 1/ **La CCI de Corse**, le 11 septembre 2020, avec la présentation de la contribution à l'élaboration du plan de redémarrage de l'économie Corse par M. MARCAGGI (Président de la CCI de Corse-du-Sud) et M. ALBERTINI (Directeur Général de la CCI).

2/ **M. Thierry FABIANI**, maître de conférences en marketing à l'IAE de l'Université de Corse, le 20 octobre 2020 à 10h00.

3/ **M. Sébastien RISTORI**, consultant en management financier, enseignant à l'Université de Corse, le 20 octobre 2020 à 15h00.

4/ **M. Alexandre VINCIGUERRA**, Président de la CADEC, le 23 octobre 2020 à 15h00

Certains des intervenants ont mis en avant, de manière très claire, certaines des pistes que les conseillers CESECC avaient par ailleurs envisagées.

2.2 LE RECUEIL DES CONTRIBUTIONS AUPRES DES ORGANISATIONS REPRESENTÉES AU CESECC :

Parallèlement, les différentes organisations composant le CESEC de Corse ont versé des contributions et propositions écrites relatives à la thématique « reprise économique, emploi et fiscalité ».

Cette méthode, déjà employée lors de la réalisation de la première expression du CESECC sus évoquée, avait permis un travail rapide et efficace.

Certains conseillers ont, par ailleurs, fait part de leurs propositions, oralement, lors de la réunion de la commission ad-hoc du mercredi 5 novembre suite à un tour de table riche en prise de paroles.

Ces propositions sont également reprises, et synthétisées, dans la partie II au même titre que celles reçues sur support papier.

Néanmoins, avant d'entrer précisément dans les propositions concrètes, il convient d'effectuer un bref focus sur l'état de l'économie Corse pré-crise COVID mais aussi sur les conséquences de la crise actuelle.

3 FOCUS SUR L'ÉCONOMIE CORSE :

3.1 CONSTAT ET ETAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE CORSE PRE-COVID-19 :

Il semble utile, afin de mesurer au mieux l'impact profond et exacerbé de la crise sanitaire, sociale et économique qui nous touche, de démarrer par un constat, et un état des lieux, de l'économie Corse pré-crise actuelle. Pour rappel, un état des lieux du même ordre existe au sein du PADDUC et il conviendra alors de prendre en compte son contenu.

En effet, indépendamment même des événements en cours, l'économie Corse repose, intrinsèquement, sur de nombreuses contraintes et de nombreux freins qui obèrent son développement faisant peser de nombreux surcoûts cachés sur les acteurs économiques.

L'économie Corse doit donc être appréciée au regard de son insularité, de ses spécificités et de ses contraintes propres.

Ces particularités diverses impactent, directement ou indirectement, la performance des entreprises et, plus globalement, son économie générale.

Les caractéristiques structurelles :

- Un bassin de population limité à environ 330 000 habitants (16^{ème} région sur 18, dernière en France métropolitaine) ;
- Une situation géographique (l'insularité) entraînant nécessairement des coûts d'approvisionnement des marchandises supérieur (fret) ;
- L'étroitesse du marché économique avec un éloignement des bassins économique entraînant une absence d'économie d'échelle ;
- Un marché de l'approvisionnement qui accroît sans cesse la dépendance de la Corse à l'extérieur crée des situations de monopoles, pousse à la consommation sans pour autant offrir des prix raisonnables.
- La mono-activité de l'économie insulaire ; concentration de la majeure partie de l'activité sur certains secteurs seulement ;
- De nombreuses et importantes problématiques liées aux transports (temps de trajet, vétusté des réseaux, surcoûts induits, chaînes logistiques complexes etc.) ; en moyenne 3 heures de travail perdues par semaine pour les entreprises ;
- La présence d'aléas climatiques pouvant affecter la distribution maritime et impacter fortement les entreprises ;
- Le surstockage lié aux difficultés et craintes résultant des problématiques de transport évoquées entraînant d'importants coûts annexes ;

- D'importantes difficultés de recrutement dans certains secteurs clés de l'île (transports, BTP, restauration) ;
- Une absence de personnel suffisamment formé résultant souvent d'une absence de formations adaptées au besoin ; déplacements coûteux sur le continent avec perte de productivité liée ;
- Pénurie de compétence dans certains secteurs clés ;
- Une très forte saisonnalité liée au poids de l'activité touristique ;
- Des surcoûts liés au prix du foncier (rareté des biens disponibles / indivision) avec difficultés d'accession pour les entreprises et les exploitants agricoles ; 1/3 des parcelles du territoire appartiennent à des personnes nées avant 1910 ;
- Pour les entreprises insulaires le coût moyen au M2 annuel est de 195€ contre 135€ en France continentale ;
- 95% des entreprises corses comptent moins de 10 salariés (elles sont donc particulièrement exposées aux handicaps liés à l'insularité et sensibles aux fluctuations de la demande) ;
- 68,5 % des entreprises corses n'ont pas de salarié ;

Le constat est clair : les entreprises corses souffrent d'une multitude de contraintes endémiques qui les freinent fortement dans leur essor, mais ont aussi des potentialités manifestes à encourager.

De plus, la Corse est l'une des plus pauvres régions de la France Métropolitaine :

- PIB par habitant inférieur de 4 % à la moyenne de la France de Province ;
- Revenu médian inférieur de 7 % à la moyenne nationale ;
- Taux de chômage supérieur à la moyenne Française ;
- 20 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

3.2 LES CONSEQUENCES SUR L'ECONOMIE CORSE DE LA CRISE COVID-19 :

C'est une crise sans précédent, d'abord sanitaire puis devenue économique et sociale que doit affronter l'Humanité tout entière. Un simple virus, qui semblait d'abord lointain, a secoué la société, les entreprises et les organisations qui, jusqu'il y a quelques mois, se complaisaient encore pour la plupart dans un modèle peu soucieux des personnes, de la finitude des ressources naturelles, et centré sur le court-terme et la rentabilité. Or les mécanismes qui conduisent à cette crise mondiale et systémique ne relèvent pas que de la fatalité mais aussi de décisions politiques, économiques et sociales. Quel monde souhaitons-nous ?

Des mesures, utiles mais souvent drastiques, ont été prises pour endiguer la contagion sanitaire. D'autres mesures ont été mises en œuvre par l'État, les Régions, les collectivités et acteurs locaux pour sauvegarder le tissu économique et permettre aux personnes de vivre, voire de survivre, pendant cette période. Pourtant des secteurs entiers sont en très grande tension. Une telle situation génère des effets que nous ne mesurons pas encore, car à cette crise économique - sans précédent - s'ajoute une crise sociale que nous n'avons pas su prévenir suffisamment. Les inégalités se sont accrues. Le confinement a creusé les failles en matière de logement, d'éducation, d'alimentation, sans parler de la fracture numérique. Les impacts sur la santé physique et psychologique d'une partie de la population sont considérables et plus que jamais le « prendre soin » est et sera d'une urgence absolue.

La situation économique et sociale, déjà très fragile, a donc été d'autant plus impactée par la crise actuelle.

D'un point de vue économique, le 1^{er} confinement du printemps a réduit l'activité française de plus d'un tiers et la Corse a été une des régions les plus touchées avec une activité en recul de plus de 35% (mai 2020).

De nombreuses entreprises se sont retrouvées à l'arrêt forcé et ont dû faire face, dans l'urgence, à un choc financier de très forte intensité.

Chaque mois de confinement a « coûté » plus de 70 milliards d'euros au pays, soit à peu près 3 % du PIB.

De fait, les prévisions sur le PIB 2020 ont varié d'une semaine à l'autre : le 1^{er} avril l'Insee pronostiquait une baisse minimum de 6 % (aujourd'hui elle envisage 9%), tandis que le FMI prévoyait, le 9 avril, une diminution minimale de 7,2 %.

Aujourd'hui, compte tenu du 2nd confinement en cours, le Gouvernement français table sur une chute minimale de 11 % (Bruno Le Maire 30/10/2020).

En comparaison, la récession due à la crise des « subprimes » de 2009 a engendré une baisse de 3 % du PIB tandis que la Grande dépression, entre 1929 et 1933, a causé une perte cumulée d'environ 15 %.

L'ensemble de ces constats ne peut conduire qu'à un désastre économique et à de fortes tensions sociales.

Tous les secteurs économiques sont touchés, mais l'hébergement-restauration, la construction (BTP), l'agriculture, la culture et le commerce l'ont été particulièrement lors de la première période.

Le secteur des bars restaurants et des petits commerçants sera encore plus impactés par le second confinement et beaucoup de commerçants ne s'en relèveront pas.

Pour la Corse, la situation de déclin économique est encore plus marquée du fait de l'insularité et le secteur touristique, qui représente 24% de son PIB (9% du PIB au niveau national), 31% en incluant le secteur des transports (sans doute bien davantage en comptant tous les effets induits), est moribond et sans visibilité.

La saison a été médiocre malgré le déconfinement du 11 mai dernier et il est aujourd'hui impossible de projeter quoi que ce soit de pérenne pour une saison 2021 qui s'annonce, elle aussi, des plus difficiles et des plus incertaines.

L'illisibilité sanitaire empêche de prévoir et d'organiser les choses sereinement, l'absence de certitudes plombe autant les finances que le moral des entrepreneurs tous secteurs confondus.

En Corse, cette crise est encore aggravée, compte tenu des caractéristiques sociales et économiques de nos entreprises locales et de leurs marchés restreints, voire contraints ; l'économie corse étant composée en majeure partie de TPE, de PME et d'artisans.

Les petites et moyennes entreprises font donc face à un choc de trésorerie sans précédent, même après la mise en place du plan de sauvegarde du Gouvernement, du plan de relance et des aides diverses émanant des entités publiques (Collectivité de Corse, Mairies, Communautés de communes etc.).

Pour la Corse, au 02 octobre 2020, 11035 demandes d'activités partielles ont été déposées.

Cela concerne potentiellement 64971 salariés soit 85 % des salariés de l'île ; un chiffre bien au-dessus de la moyenne nationale qui s'élève à 66%.

37 millions d'heures ont été chômées depuis le mois de mars pour 300 M€ de crédit d'Etat et 32990 demandes d'indemnisations émanant d'établissement ont été déposées pour un montant total de 144 M€.

Les saisonniers, les salariés, ou même les étudiants, qui financent une partie de leurs études par des « jobs d'été », ont été les grandes victimes de la crise et cela ne fera que s'amplifier, du fait du second confinement, dans les semaines et mois à venir.

De fait, les individus craignant pour l'avenir, et son instabilité, risquent de prendre des précautions budgétaires qui pourraient entraîner, in fine, une chute de la consommation même en cas de réouverture durable ; la mise en

place du second confinement d'octobre n'arrangera et ne redonnera pas le moral aux particuliers ; loin de là.

3.3 L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN CORSE AUJOURD'HUI :

On ne peut parler de la situation de l'économie corse sans s'intéresser aussi en détail à ses aspects sociaux et solidaires. En effet, selon l'Agence du développement économique de la Corse (ADEC) : *"l'ESS est fortement ancrée en Corse aujourd'hui et elle constitue une alternative économique pérenne et durable pour entreprendre différemment, C'est une économie qui avant tout crée du sens, joue collectif et est adossée à un système de valeurs qui sont pleinement compatibles avec notre stratégie de développement économique, le "Riacquistu Economicu"."*

Dans sa contribution aux travaux du CESECC, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Corse (CRESS Corse) cite en préambule Edgar Morin :

" A force de sacrifier l'essentiel à l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel".

Elle revient sur les composantes de la crise actuelle, sous l'angle des solidaire et social, et définit l'ESS comme une des réponses à la relance :

"Nous avons vu aussi, depuis le début de la crise, naître les plus beaux signes de solidarité : pour ce qui touche à la santé des anciens et des plus fragiles, des malades, ce sont les soignants qui ont pris les choses en main, en mettant en œuvre tout ce qui était possible pour soigner et accompagner, parfois au péril de leur propre santé. Hélas, comme dans toute bataille, quelques pans sombres ont émergé, allant jusqu'à la spéculation sur des biens de première nécessité (masques, matériel médical, etc.), mettant en danger la protection de chacune et l'accès aux soins.

Mais au global, la société citoyenne a réagi. Aujourd'hui, son organisation, bien qu'imparfaite, semble encore tenir le coup. Mais combien de temps ? Aurait-on pu gérer cette crise autrement ? Les entreprises de l'ESS ont dans leur ADN le goût de l'optimisme et de la résilience. Elles préfèrent penser que demain les choses peuvent changer, et donc réfléchir dès à présent réellement à un nouveau modèle de société. Certains voudront entamer un marathon pour rattraper le retard et retrouver coûte que coûte le modèle que nous avons connu, ce modèle qui nous a sans doute conduits où nous en sommes.

Et si le moment était venu de proposer, ensemble, une autre vision, une opportunité de faire autrement ?

L'ESS COMME UNE DES RÉPONSES À LA RELANCE :

Les organisations de l'ESS peuvent apporter des solutions, qui s'inscrivent dans le respect d'un développement plus responsable et d'un pacte social garantissant davantage d'égalité.

Ce sont des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations, des Entreprises d'Utilité Sociale ESUS, et des entrepreneurs sociaux.

En Corse, cette économie représente 12% de l'emploi salarié privé, soit près de 9 000 emplois, et plus de 1 100 entreprises. Aujourd'hui, les entreprises de l'ESS sont autant menacées que les autres par les conséquences économiques et sociales de la crise. Les réponses gouvernementales "de droit commun" ont été rapidement activées pour le monde économique mais comme à l'accoutumée, celles-ci étaient souvent inadaptées ou tardivement adaptées aux structures, et particulièrement aux associations.

Promouvoir l'ESS comme modèle de développement économique pour réussir les transitions :

Les entreprises du secteur ont fait la preuve de leur résilience lors de la crise de 2008, elles sont aujourd'hui souvent en première ligne du « mieux-vivre ensemble », du « prendre soin » et des solidarités, et pour la fourniture des besoins essentiels. Les principes de l'ESS doivent être réaffirmés pour un après-crise qui serait celui d'un autre modèle de développement : absence ou limitation de la lucrativité, territorialisation des actions, primauté donnée au collectif, rapport alternatif à la création de valeur et au sens du travail, pratiques de coopération et d'implication des parties prenantes s'illustrant par des formes démocratiques et/ou participatives de gouvernance... tout ceci faisant assurément écho au ressenti de tout un chacun au plus fort des périodes de crises, ressenti qui est, pourtant, rapidement oublié dès les premiers signes d'un retour à la normale.

Les acteurs de l'ESS peuvent donc contribuer à **la construction d'un nouveau paradigme.**

Une seule certitude : les difficultés économiques et sociales seront majeures en sortie de crise.

Lors du 1^{er} confinement du printemps dernier, le CESEC de Corse a impulsé la création d'une Cellule de Veille Covid-19 chargée de recenser, dans un

premier temps, l'ensemble des difficultés rencontrées par l'ensemble des secteurs, mais aussi leurs demandes, les initiatives et mesures déjà prises au niveau national comme local, celles à renforcer et poursuivre, celles à créer et à relayer à l'échelon régional.

Le CESEC de Corse s'est donc pleinement mobilisé pour soutenir les forces vives de la vie insulaire frappées de plein fouet par la crise du Coronavirus.

Aujourd'hui, avec le second confinement qui s'ouvre depuis le 29 octobre, et pour à minima une durée d'un mois (1^{er} décembre) il est urgent de répondre au risque de disparition des associations, structures et entreprises (petits commerçants), notamment les plus fragiles ; surtout avec la période des fêtes de fin d'année qui constituent pour beaucoup de commerçants la période où ils réalisent la plus grande partie de leur CA annuel.

Il est aussi crucial de remédier aux conséquences de la situation sur les différentes catégories d'emplois et d'employés, qui sont au cœur de notre modèle de diversité sociale et culturelle.

Le Gouvernement a annoncé un ensemble de mesures transversales de soutien, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC) a versé de son côté sa contribution au plan de relance national et la Collectivité de Corse annonce son plan « Corsica Rilancia » pour la fin du mois de novembre.

Au croisement de tous ses/ces réseaux, en écho aux connaissances et alertes exprimées par la société civile, le CESEC de Corse s'est, pour sa part, fixé pour objectif de faire émerger, dans le droit fil de sa première contribution, des propositions et/ou pistes de réflexion utiles pour les acteurs politiques régionaux.

4 SYNTHESES DES CONTRIBUTIONS ET PROPOSITIONS DU CESEC DE CORSE :

4.1 LES INSTITUTIONS

4.1.1 SECTEUR GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS :

4.1.1.1 MESURES D'ORDRE NATIONAL :

- **Il faut inventer une gouvernance de la relance** ; La crise économique et sociale va frapper de manière différenciée tous les secteurs, les filières, les ménages, les travailleurs. Ne serait-ce pas plutôt de la sauvegarde ou de la survie. Parce qu'en lisant ce qui précède on affirme que même avant la crise l'économie corse était en difficulté. Peut-on relancer ce qui fonctionne mal ?

-

Aussi, **la réponse nécessitera du sur-mesure pour aider chacun à hauteur du besoin ainsi qu'une connaissance fine sur le plan national, sectoriel et territorial du tissu économique.**

A cet effet, il est proposé la création d'un haut-commissariat au plan, combinant diverses compétences disparates (Banque de France, DIRECCTE, Direction générale des entreprises, BPI, Conseil National de l'industrie, observatoire des branches ...) chargé d'animer et de coordonner les travaux de planification et de réflexion prospective et d'éclairer les choix des pouvoirs publics au regard des enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels ;

Il faut repenser la croissance dans le prisme des nouveaux indicateurs de richesse car la crise montre que la richesse du territoire ne se résume pas à la croissance de son PIB.

Propositions : création d'indicateurs de bien-être / mesurer l'indice de développement inclusif³ ;

³ Le Forum économique mondial (WEF) publie aujourd'hui son "Indice de développement inclusif" ou "[Inclusive Development Index](#)" (IDI), un classement de 103 pays en fonction de leur niveau en matière de développement inclusif. Ce nouvel indicateur veut mesurer la performance économique d'un pays autrement qu'en fonction de la seule croissance du PIB, en s'intéressant à la qualité de vie des gens et à la préparation des économies pour le futur. Les résultats sont obtenus en examinant 12 indicateurs-clés de performance du développement inclusif, divisés en trois piliers :

- Croissance et développement ;
- Inclusion ;

4.1.1.2 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- **La fusion des différentes agences** (Agence du tourisme de la Corse, Agence de développement économique de la Corse et Office des transports de la Corse) **pourrait être le point de départ efficient à une stratégie de relance via une institution compétente et armée pour identifier, répertorier écouter et mettre en œuvre des besoins spécifiques à chacune de nos entreprises ;**

4.1.2 SECTEUR DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

- **Compte tenu des risques en matière de climat social, la sortie de crise doit reposer sur une pratique démocratique exemplaire qui associe acteurs économiques et sociaux comme les territoires** (« Etats Généraux du pouvoir de vivre », « comité d'experts en science humaine et sociales pour éclairer les effets de longs termes ») ;
- **La démocratie participative et la société civile doivent être au cœur de projets de développement économique et social** durables afin de ne passer à côté d'aucune idée innovante.

Dans ce cadre, il convient de mettre en place des espaces de dialogue et de co-construction dans les territoires pour donner aux citoyens le pouvoir d'agir sur la conversion écologique et sociale de leur bassin de vie ou d'emploi et de valoriser le rôle de bénévolat et favoriser l'engagement associatif.

4.2 ECONOMIE ET FISCALITE

4.2.1 SECTEUR DE L'ENTREPRISE

4.2.1.1 MESURES D'ORDRE NATIONAL :

- **Le dialogue social doit être favorisé au sein des entreprises car il est le**

-
- Équité intergénérationnelle — soit un développement durable des ressources naturelles et financières.

Au sein de ces piliers, le WEF calcule un score global en examinant la situation de chaque pays en termes de :

PIB par habitant, participation au marché du travail et productivité, et espérance de vie en bonne santé ;

- Revenu médian des ménages, taux de pauvreté, inégalité des revenus, inégalité des richesses;
- Épargne nette ajustée (y compris l'épuisement du capital naturel et l'investissement en capital humain), le ratio de dépendance démographique, la dette publique et l'intensité carbone.

garant d'un travail de qualité et d'une reprise possible dans les structures tant privées que publiques.

Les conditions de travail et de protection des travailleurs, les organisations du travail sont les clés pour surmonter la crise et le resteront après le(s) confinement(s).

Les chefs d'entreprise, ou les managers, doivent donc être des facilitateurs et le dialogue social être une priorité ;

- **Il est nécessaire de mettre en place une conditionnalité et un contrôle efficient des aides octroyées aux entreprises par la puissance publique ;** ce qui sert à financer les salaires, mais aussi les aides, doit également servir à garantir le maintien de l'emploi.

Le CESECC alerte sur le fait que les grosses structures ne doivent pas se servir des événements sanitaires en cours pour apurer leur masse salariale.

Parallèlement, les TPE, représentant 95% du tissu économique insulaire, doivent bénéficier de la mise en place d'un système particulier et d'un dispositif d'aides massif ;

- **Les entreprises qui ont bénéficié des aides publiques doivent faire preuve de responsabilité en termes de versement d'intéressement** (grande distribution par exemple). **Les employeurs publics ne doivent pas être exemptés de ce principe ;**
- **En ce qui concerne l'activité partielle**, le Gouvernement a mis en place le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD). **Néanmoins, cet APLD n'est ouvert qu'en cas d'accord de branche ou d'accord d'entreprise.** Ces conditions ne sont pas adaptées aux spécificités des entreprises de proximité.

Il conviendrait donc de mettre en place une adaptation au niveau régional afin que ce dispositif puisse être utilisé par les TPE ;

- **Le volet 1 du Fonds de Solidarité a permis aux entreprises corses de mobiliser 52 M€.** Néanmoins, **le plafond décidé pour les personnes cumulant un emploi et une retraite est trop faible.** Cela est pénalisant en termes de pouvoir d'achat.

Ce plafond de 1500€ ne devrait pas tenir compte des pensions retraite mais de la seule activité professionnelle en cours, sauf dans les cas où le montant de la retraite est supérieur à 2500€

- **Par ailleurs, les chefs d'entreprises non-salariés (Présidents de SAS, Gérant de SARL etc.) doivent être pris en compte dans le cadre du fonds de solidarité (ou du chômage partiel) car il n'est pas normal qu'ils soient exclus des tous les dispositifs ;**

Relativement au Volet 2, celui-ci par ses critères trop restrictifs, est très

faiblement mobilisé au niveau national, et encore moins en Corse.

Une refonte complète de cette mesure doit être effectuée en prenant en compte les besoins des entreprises de proximité auquel il est destiné ;

- **Cotisations sociales : Exonérer les entreprises de moins de 20 salariés de la part patronale due à l'URSSAF et de la part salariale** période 2020-2021

Pour que ces exonérations ne se fassent pas au détriment des régimes sociaux, qui ont largement contribué à amortir l'effet social de la crise sanitaire, elles doivent être compensées par l'Etat auprès des organismes percepteurs

- **Les entreprises ont sollicité grandement le PGE (840M€ pour 5664 aides distribuées en Corse).**

Malgré l'aménagement mis en place par le Gouvernement (remboursement jusqu'à 6 ans et taux de remboursement s'étalant de 1% à 2,5%), la résurgence de l'épidémie ne permettra pas à un grand nombre d'entreprises de s'acquitter de leur remboursement.

Ces dernières, avec les emprunts qu'elles ont déjà contractés, se retrouvent face à un mur de dettes. **Le danger est double** : une disparition des entreprises qui ne pourront pas faire face et honorer leurs dettes et d'autre part la prise en charge par l'Etat de la garantie des PGE accordés (90% du montant de l'emprunt).

Aussi, et compte tenu des problèmes insulaires il est demandé que la Corse bénéficie d'une durée de remboursement du prêt allant jusqu'à 10 ans ;

- Il faut maintenir les capitaux propres des PME à un niveau suffisant pour qu'elles puissent bénéficier de financements des organismes de crédit grâce à la mobilisation de différents dispositifs : prêts participatifs, fonds d'investissement de proximité (FIP Corse) ;
- **Compenser les surcoûts des mesures sanitaires** : La mise en place des aides par l'assurance maladie risques professionnels ne permet pas aux entreprises de compenser les coûts mensuels dus par la mise en place des mesures sanitaires et notamment les équipements de protection. **Cette charge supplémentaire doit être prise en charge par l'Etat** (aides, dégrèvement d'impôts etc.) ;
- **Orienter le pouvoir d'achat vers les entreprises de proximité** : Pour favoriser la consommation dans les restaurants, hôtels et débits de boissons, **le gouvernement a doublé le plafond d'utilisation des titres restaurants passant de 19€ à 38€ journalier jusqu'à la fin de l'année.**

Des mesures similaires doivent être mise en œuvre pour toutes les

entreprises de proximité ;

Dans le secteur du bâtiment :

- Les aides distribués en matière d'économie d'énergie dans le cadre des travaux réalisés sont attribués directement au particulier. La faible activité qui touche actuellement toutes les entreprises du secteur entraîne une importante perte de trésorerie. Aussi, parmi les leviers identifiables pour remédier à ce problème, il pourrait s'avérer opportun de rendre plus dynamiques ou plus incitatifs les dispositifs dédiés aux travaux participant aux économies d'énergie. ;
- Si le Gouvernement a bien mis en ligne un simulateur à destination des particuliers pour simuler les aides financières dont ils peuvent bénéficier au titre des travaux d'économie d'énergie, ce simulateur affiche uniquement le montant de l'aide ainsi que le document générique de l'ADEME. Ce simulateur en ligne doit être modifié afin que les informations transmises soient plus explicites (montant détaillé de l'aide, mode de transmission des aides ...) et correspondent bien à la situation du demandeur ;
- L'épargne salariale, comme par exemple la participation ou le Plan Epargne Entreprise sont bloqués pour une durée de 5 ans. La possibilité donnée aux salariés d'utiliser cette épargne sur une durée inférieure à 5 ans inciterait ces particuliers à lancer des travaux prévus ultérieurement et dont les entreprises ont besoin maintenant ;
- **La crise sanitaire montre l'importance du numérique pour les entreprises.** Sur ce plan, les TPE ne sont pas armées pour pouvoir faire face efficacement aux nouveaux systèmes de ventes induits ; ventes en drive par exemple.

Aussi, **un plan d'aides massif, afin d'aider ces petites structures à mettre en place un système de vente efficace, moderne et dématérialisé est fondamentale ;**

Le plan de relance national comporte une partie sur la maîtrise et le développement du numérique dans les entreprises.

Ce volet mentionne un dispositif d'audit et d'accompagnement collectif de l'ensemble des TPE et PME.

Il est nécessaire que ce volet sur la transition numérique, et plus précisément sur le dispositif d'accompagnement, soit déployé au niveau des TPE régionales.

- **Une structuration globale des filières économiques de l'île, par secteurs d'activités, doit être organisée rapidement afin de recenser les entreprises, les classer, évaluer leurs besoins (financier, formation,**

recrutement etc.) afin de leur venir en aide via une ingénierie forte et adaptée ;

4.2.1.2 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- **Comme le met en avant la CADEC, l'épargne Corse constitue une ressource très importante de financement de la reprise d'activité. Entre février et juin 2020 ce sont 941M€ qui ont été épargnés. Aussi, l'émission d'une obligation socialement responsable (ESR) alimentant un fonds de prêts participatifs est une piste qu'il convient d'explorer.** Dans ce cadre, l'obtention d'un label « relance » mesure phare du plan de relance serait envisageable ; l'obtention de ce label permet l'encouragement à la souscription car les fonds labélisés ont accès à une garantie de fonds propres de la Bpifrance ce qui réduit le risque de perte pour l'investisseur. Mettre l'épargne au service d'une relance économique, écologique et sociale.
- Afin de suivre la situation des entreprises et ajuster « en temps réel » les dispositifs de soutien : **mis en place d'un observatoire de la relance économique Corse dont l'objet est :**
D'informer en temps quasi-réel de l'évolution de la santé du tissu économique Corse ;
D'évaluer l'impact des mesures prises pour faciliter la prise de décisions (ajustement, remplacement) ;
- En Corse 70% des microentreprises n'ont pas eu accès au PGE. **Il faut une prise en charge de l'Etat d'une exonération des charges patronales et salariales de manière que l'entreprise retrouve des fonds propres et que le salarié trouve un pouvoir d'achat lui permettant de participer à la relance.**
- **Compléter les dispositifs dédiés à la transmission d'entreprises,** (NB : selon un rapport de l'Insee en 2018, 2500 entreprises sont vouées à être reprise dans les 10 ans) par la **mise en place d'outils de formations adaptés pour les chefs d'entreprises et les repreneurs ;**
- Toujours dans cette optique de transmission d'entreprises, il est nécessaire de diminuer les droits de cession et de succession des fonds de commerce et des parts de sociétés ayant une activité économique afin d'en faciliter et d'en inciter la passation ;
- **Relativement au Crédit d'impôt en faveur des investissements en Corse, celui-ci a été prolongée en l'état jusqu'au 31/12/2023.**
Néanmoins, **ce crédit d'impôt doit être étendu à tous les biens (sauf d'occasion), de manière que les activités artisanales et commerciales puissent en bénéficier ;** de façon générale la nature de leurs

investissements ne leur permet pas d'en bénéficier ;

- **La loi du 4 août 2008 portant modernisation de l'économie (LME), a aligné les possibilités d'ouvertures dominicales des grandes surfaces sur celles dont bénéficient les petits commerces de détail alimentaires.** En considération des événements en cours, et du désastre économique qui en résulte pour le petit commerce, **il est demandé aux représentants de l'Etat en Corse de favoriser les rencontres entre grandes surfaces alimentaire et représentants du petit commerce afin que ce dernier puisse être préservé ;**
- **Afin de renforcer les centres-villes, la création d'une « foncière » qui aurait vocation à acheter les locaux des petites entreprises en vente afin de maintenir les activités de proximité est une piste qui mérite d'être explorée ;**
- **Soutenir et développer les filières artisanales, et la production locale de qualité, pouvant proposer aux consommateurs et aux professionnels des produits régionaux et soutenir leur exportation hors de l'île ;**

APPROCHE A PLUS LONG TERME :

Mener une réflexion sur l'aménagement commercial du territoire et y associer le plus grand nombre d'acteurs :

- ✓ L'Etat sur l'aspect juridique ;
- ✓ Les organismes financiers ;
- ✓ Les chambres consulaires ;
- ✓ Les représentants des entreprises de proximité.

4.2.2 SECTEUR DES SALARIES :

4.2.2.1 MESURES D'ORDRE NATIONAL :

- **Il est aujourd'hui nécessaire d'organiser une sorte de « Grenelle salarial »** afin d'évoquer, les salariés et les métiers mis en 1ère ligne par la crise et reconnaître les métiers à forte valeur sociale ajoutée en engageant des augmentations pérennes de salaires et un travail de reconnaissance de leurs qualifications, savoir-faire et savoir être ;
- **Lancer une concertation sur l'emploi dans toutes ses dimensions** (Mobilisation de tous les outils de GPEC et de sécurisation des parcours pour les nombreux travailleurs qui seront en activité réduite, au chômage, ou dont l'emploi est exposé aux mutations économiques et à des restructurations.)

Cet exercice est indispensable pour anticiper et accompagner les transitions professionnelles induites par la transition écologiques et

énergétiques au niveau des territoires, des comités de filières mais aussi dans l'entreprise pour sécuriser les parcours professionnels des salariés sans déresponsabiliser les entreprises ; « Former plutôt que de licencier » ;

- **Une reconnaissance forte des travailleurs qui ont affronté la crise en présentiel** est nécessaire. En effet, ces salariés, au-delà de la peur que cela a pu susciter, ont dû travailler et même souvent travailler plus. Une forme de reconnaissance leur est donc due et pas uniquement de façon symbolique ;
- **Une suspension pure et simple des licenciements en cette période de crise doit être actée ;**
- **Maintien du dispositif de chômage partiel jusqu'à la réouverture définitive des entreprises ;**
- **Distribution de chèques de consommation à utiliser localement ;**

4.2.2.2 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

Favoriser le télétravail tout en faisant en sorte de ne pas sacrifier les biens humains, avec périodicité de présence effective définie au sein de la structure publique ou privée, afin de dynamiser l'économie de nos zones rurales et de montagne pour permettre à nos jeunes de rester au village et de s'y réinstaller.

L'objectif poursuivi est triple : Diminuer les frais de transport en les rendant moins fréquents, réduire l'impact environnemental des déplacements, et augmenter le pouvoir d'achat ; ce qui favorisera la consommation au niveau local et dynamisera l'économie circulaire dans nos villages ;

Il est important également de préserver les droits du salarié dans le système du télétravail. Des négociations sont en cours au niveau national à ce sujet, entre les organisations syndicales et les employeurs pour aboutir à un accord interprofessionnel sur lequel il s'agira d'être vigilant.

- L'accord sur l'indemnité de trajet régional Corse, validé par la totalité des organisations syndicales et patronales, doit être mise en œuvre dans tous les secteurs et pour tous les salariés. De plus, cette indemnité doit être revalorisée à la hausse (minima 300€).
- **Le service de la formation de la CDC doit être en lien étroit avec l'ADEC afin de « coller » aux mieux aux besoins du tissu économique sur la mutation du travail.**

Certains métiers vont disparaître d'autres vont émerger. Il faudra anticiper l'avenir et prévoir ces formations

Ces formations seront d'autant plus identifiables **si les filières sont structurées.**

La structuration de la filière bois, par exemple, est appelée par bon nombre notamment une majorité des salariés ONF.

- la pluriactivité existe déjà et depuis longtemps dans les zones de montagne et pourrait **également être une réponse au besoin d'employabilité à temps plein** ;
- **Le développement de groupement d'employeurs visant à créer, pour les entreprises adhérentes des emplois partagés, est un des vecteurs qui aideraient à l'employabilité à temps plein** ; cette piste doit être encouragée. La mise en place de GE (groupement d'employeurs) nécessitera une négociation interprofessionnelle et un accord qui peut être régional pour fixer la situation des salariés (temps de travail, temps de transport, indemnités de transport d'une entreprise à l'autre, congés....)

La Convention collective régionale du BTP doit être renégociée à la hausse ; le secteur se caractérisant, sur l'île, par une sur représentation des ouvriers non-qualifiés.

Un comité de suivi et d'application de la "Charte sur l'emploi local", signée à l'initiative du Président de l'assemblée de Corse en 2017 par 46 signataires, doit être mis en place ;

4.2.3 SECTEUR DE LA FISCALITE :

4.2.3.1 MESURES D'ORDRE NATIONAL :

- Territoire insulaire, la Corse est soumise au même régime de TVA que la France métropolitaine en ce qui concerne le taux normal.

Aussi, au même titre que les régions ultramarines, la Corse doit pouvoir bénéficier d'un taux normal de TVA de 8,5% au lieu des 20% actuellement en vigueur.

Ce différentiel de TVA permettrait d'obtenir une diminution des prix et doperait la consommation.

- Une modification, ou un décalage des tranches d'imposition, ainsi qu'une baisse des taux d'imposition sur le revenu, doivent être envisagés pour les revenus les plus faibles.

Exemples :

a/ La tranche de revenu imposable de 10064 € à 25659 €, actuellement soumise à un taux d'imposition de 11%, pourrait être englobée dans la tranche inférieure et s'exonérer de l'impôt sur le revenu ;

b/ La tranche de revenu imposable de 25659 € à 73369 € pourrait passer,

dès lors, de 30% à 11% ;

- **En cette période troublée, la fiscalité doit être réformée pour plus de justice sociale, il convient donc de lutter contre l'optimisation fiscale en soumettant les revenus du capital au même barème que les revenus du travail, en créant un impôt unique progressif sur le capital et en ajoutant d'une tranche de 50 % au barème d'impôt sur le revenu au-delà de 300 000 € annuels.**
- L'investissement socialement responsable constitue un levier de mise en œuvre d'une transition écologique et sociale ainsi que des projets innovants en **orientant l'épargne individuelle et collective vers la transition écologique et sociale : Le développement des obligations vertes (green bonds) et sociales (social bonds) peut jouer un rôle utile face aux besoins de financement ;**
- **A l'image de ce qui est demandé au niveau Européen par certains députés, une simple taxe sur chaque transaction financière (TTF) permettrait de dégager des moyens importants qui pourraient être déployés afin de rénover les logements des Européens, développer des emplois verts ou être ciblé sur le domaine de la santé ;**

4.3 TERTIAIRE ET TRANSPORTS

4.3.1 SECTEUR AGRICOLE :

4.3.1.1 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- **Si la CDC s'est portée acquéreur de nombreuses denrées pendant la première phase de la crise (Fromage, viande, vigneron), les sommes correspondantes n'ont pas encore été versées à ce jour dans un secteur où plus de 90 % des producteurs sont en forte difficulté.**
- **Dans l'urgence, et relativement à l'écoulement des productions locales, les chambres d'agricultures pourraient :**
 - a/ **Proposer un appui technique, aux agriculteurs afin de mener des négociations avec les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) ;**
 - b/ **Faciliter la création d'un regroupement d'agriculteurs et de producteurs, chargé de mener des discussions avec les revendeurs via une plateforme idoine.**
- **Afin de tendre vers l'autonomie alimentaire, restaurer de bonnes et réelles pratiques de production alimentaire locale n'est pas une vue de l'esprit. Même s'il demandera, pour atteindre pleinement cet objectif ambitieux, de réels efforts sur le long terme, il peut se concrétiser, à court et moyen terme :**

- **Dans cette perspective, la création d'un marché d'intérêt national (MIN) à l'échelle régionale qui permette de structurer le marché de l'agro-alimentaire artisanale doit être envisagée.** Par exemple les producteurs de fruits et légumes pourraient avoir une organisation structurée pour pouvoir organiser leur distribution auprès des acheteurs (collectivités, revendeurs, petites surfaces alimentaires etc.) ;
 - **La création d'un outil numérique, de type « DRIVE »,** qui permettrait aux producteurs de s'organiser afin de pouvoir distribuer leurs produits sur le modèle de ce qui a été mis en place lors du 1^{er} confinement sur la côte orientale (avec des produits maraichers achetés sur une plateforme internet et récupérés sur un site dédié à ce sujet il serait bien de favoriser ou d'encourager la livraison des "click and collect" en aidant les vendeurs à domicile "Tragulinu" car dans les villages le drive est rarement possible (transports inexistant en dehors de la livraison par la poste)
 - L'accélération de l'élaboration de Documents d'objectifs agricoles et sylvicoles (DOCOBAS) pour résoudre le problème du foncier et mettre en synergie propriétaires et agriculteurs favoriserait le développement de l'agriculture et de l'élevage.
- **Enfin, la création de coopératives de producteurs, qui pourraient s'organiser sous forme de banque alimentaire, à l'image de ce qui a été fait en plaine orientale avec l'opération « les fruits de la solidarité » qui a vu le regroupement de quarante producteurs d'agrumes, de pommes, et autres fruits, pourrait être favorisée.**

Approche à plus long terme :

L'objectif stratégique de l'autonomie alimentaire va exiger des réorientations assez profondes à la fois de l'appareil productif agricole corse et de la demande de la part des consommateurs locaux.

En effet, dans les 40 dernières années, l'agriculture et l'élevage corses ont été principalement tournés vers l'exportation (vins, clémentines) ou vers la demande touristique (forte saisonnalité estivale). Si l'on souhaite retrouver une vocation nourricière, il sera nécessaire de revoir les priorités et d'explorer de nouvelles filières (par exemple les légumes d'hiver).

Du côté de la demande, les modèles de consommation se sont occidentalisés vers des aliments peu présents dans l'offre régionale. L'objectif d'autonomie alimentaire passera donc également par un rapprochement progressif de la diète méditerranéenne, avec ses bénéfices tant nutritionnels que culturels.

Ainsi, une telle stratégie demandera des efforts continus sur le long

terme, des deux côtés de l'offre alimentaire locale et de la demande locale, pour atteindre conjointement ces objectifs ambitieux.

4.3.2 SECTEUR DE LA PECHE :

4.3.2.1 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- **Il convient d'accélérer les délais de versement des sommes relatives à la mesure 33 du FEAMP** (arrêt temporaire) qui a été adaptée à cette catastrophe sanitaire et d'envisager, localement, la mise en œuvre d'une aide régionale exceptionnelle ;

4.3.3 SECTEUR DE LA MOBILITE ET DES TRANSPORTS :

APPROCHE A PLUS LONG TERME

Relativement à la mobilité, **remettre en état la ligne de train Bastia / Bonifacio sur les 20 prochaines années**. Ceci aurait un fort impact économique, écologique et sécuriserait les déplacements ;

Développer dans les périphéries de BASTIA et d'AJACCIO un moyen de mobilité type « Tramway électriques » afin de faciliter la circulation, le stationnement urbain et de réduire l'impact environnemental ;

4.3.4 SECTEUR DES ENERGIES RENOUVELLABLES :

4.3.4.1 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- **La Collectivité de Corse doit soutenir de manière forte, en matière d'ingénierie notamment, les petites collectivités (mairies) ou EPCI afin de favoriser le développement de « smart Grid » ; c'est-à-dire la production locale d'électricité (cf. chapitre 4.5.3 concernant les interventions de l'Università di Corsica) ;**
- **Afin d'aller vers l'autonomie énergétique de l'île, la Corse, île montagne dans la Méditerranée, dispose d'atouts capables d'offrir des solutions énergétiques complémentaires ou alternatives en développant les énergies renouvelables :**

L'énergie solaire doit être développée ; la Corse est, avec la région paca, la région qui bénéficie de la durée d'ensoleillement annuelle la plus longue de France.

- L'Université de Corse, à travers son site de recherche de « VIGNOLA », a vocation à être un leader en recherche production/stockage de l'énergie électrique ; son savoir et ces connaissances sont des atouts que nous devons développer **(cf. chapitre 4.5.3 concernant les interventions de l'Università di Corsica)**
- En matière maritime, les moyens énergétiques que peut fournir la mer peuvent être une source capable de fournir une partie de la production énergétique insulaire ;
- En matière d'hydraulique, grâce à la pluviosité qu'elle reçoit tous les ans, la Corse possède un fort potentiel et s'il existe des barrages sur différents points de l'île, la ressource n'est pas encore assez exploitée. Sans aller jusqu'à de grandes réalisations, l'avènement de petites structures pourrait être facilité.

4.4 SANTE, SOCIAL ET SOLIDARITES

4.4.1 SECTEUR DE LA SANTE :

La pandémie a dans notre territoire, comme ailleurs, en plus des victimes sanitaires et économiques et ce depuis le premier confinement, fait des victimes collatérales, silencieuses, en déshérence psychologique, toutes générations confondues, qui n'apparaissent pas pour l'instant dans le décompte quotidien des spécialistes hospitaliers et ou économiques. La dimension psychologique de cette crise, perçue par les professionnels de santé doit être appréhendée.

Si le stop and go confinement/déconfinement continue, au gré des pics de la pandémie et en attente de la diffusion du vaccin à l'ensemble de la population, il semble nécessaire que cette fraction de population ne soit pas négligée car on peut craindre des conséquences comportementales à moyen et long terme.

Ceci ne sera pas sans incidence sur le nombre à venir de personnel de santé dédié au traitement de ces affections. La méfiance déclarée par la moitié de la population française face au vaccin est déjà un signal comportemental conséquent.

4.4.2 FOCUS SUR LE SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE :

Ce secteur est une composante importante de l'ESS, notamment en Corse, tant en tant qu'employeur qu'au regard des enjeux sanitaires et sociaux. En effet, dans le contexte actuel, outre ses actions directes auprès des personnes âgées et/ou porteuses de handicaps, permettre aux usagers en situation de perte d'autonomie de rester à leur domicile évite aussi d'encombrer un secteur médical déjà saturé.

Les employeurs privés non-lucratifs de l'ESS ainsi que les syndicats de salariés du secteur défendent la mise en œuvre d'une véritable politique publique de cohésion sociale, mais aussi de soutien à la prise en charge des personnes fragiles et au développement de l'attractivité des emplois dans le secteur social et médico-social, en lien avec la future loi sur la perte d'autonomie.

APPROCHE A PLUS LONG TERME

La création et l'implantation d'un CHU doit être privilégiée. Cela permettrait, après conventionnement avec une université, non seulement la formation de professionnels médicaux et paramédicaux de haute qualité mais apporterait également des réponses adaptées tant à la désertification, par une couverture médicale du territoire, qu'à une patientèle vieillissante pour l'urgence et les pathologies les plus courantes.

Il pourrait également être envisagé d'effectuer, en son sein, des recherches sur des pathologies méditerranéennes ; notamment dans le cadre du réchauffement climatique qui voit émerger localement des pathologies tropicales ;

4.4.3 SECTEUR SOCIAL :

4.4.3.1 MESURES D'ORDRE NATIONAL :

- Mise en œuvre d'une **revalorisation des minimas sociaux et abaissement à 18 ans de l'âge minimum afin de pouvoir être bénéficiaire du RSA** (en lieu et place des 25 ans exigés aujourd'hui) ;
- Concernant les professions sociales, **la circulaire du Ministère de la Solidarité et de la Santé du 29 octobre 2020, doit bénéficier d'une mise en œuvre rapide notamment en mobilisant l'offre de services du Pôle Emploi.**

En effet, dans un contexte de baisse d'activité qui entraîne des pertes d'emplois dans certains secteurs comme l'hôtellerie, la restauration, la sous-traitance, l'objectif serait de capter ces viviers de professionnels ainsi que tout demandeur d'emploi.

Cela permettrait de recruter, notamment, sur les métiers en tension : aides-soignants, auxiliaires de vie, etc.

La structuration des filières de l'aide à domicile et des personnes âgées doit être prioritaire couplée à la mise en place de formations adaptées.

- **La réforme en cours de l'assurance chômage doit être repensée et stoppée.** Compte tenu du climat déjà fortement anxigène pour les salariés il faut aujourd'hui arrêter de parler de report mais y renoncer purement et simplement ;
- Les précaires, les jeunes en rupture familiale, nombre de travailleurs indépendants, les publics vulnérables ont vu leur fragilité décuplée par la crise. **Il convient donc de répondre à l'urgence des publics les plus fragilisés par le développement des dispositifs de solidarités adaptés à chacun de ces publics.** (Ouvrir largement le RSA-jeunes, pérenniser les chèques-service pour les sans-abris, aides au paiement des loyers...) ;
- La crise a mis en lumière les failles d'une partie de notre modèle de protection sociale. **Il est donc nécessaire d'organiser une large consultation permettant de renforcer et de faire des choix collectifs en matière de protection sociale :**
 - ✓ Exiger une loi « grand âge » ;
 - ✓ Négocier une généralisation de la prévoyance ;

- ✓ Renforcer la portabilité des droits des travailleurs ;
- ✓ Intégrer les nouvelles formes d'emploi.
- **La Corse s'est portée candidate pour une expérimentation du dispositif territoire zéro chômeur.**

Cette expérience permettrait aux chômeurs de longue durée déjà identifiés sur le territoire et qui se sont portés volontaires de renouer avec l'emploi. Ce qui constitue une belle avancée sociale pour cette catégorie de salariés qui pourrait de facto au-delà de l'aspect économique retrouver une vie sociale. **Compte tenu de la crise, et de ces répercussions exacerbées en Corse, la mise en place de cette expérimentation, toujours non-effective, s'avère aujourd'hui nécessaire et urgente ;**
- Concernant les professions sociales, en se référant à la circulaire du Ministère de la Solidarité et de la Santé du 29 octobre 2020, il conviendrait d'en assurer une mise en œuvre la plus rapide possible. Notamment en mobilisant l'offre de services du Pôle Emploi. En effet, dans un contexte de baisse d'activité qui entraîne des pertes d'emploi dans certains secteurs comme l'hôtellerie, la restauration, la sous-traitance, l'objectif serait de capter ces viviers de professionnels ainsi que tout demandeur d'emploi, afin de permettre à la fois de pallier les difficultés de recrutement de ce secteur et de proposer un volant conséquent de postes à pourvoir, moyennant des plans de formation adaptés, et ce en particulier sur les métiers en tension d'aides-soignants, d'auxiliaires de vie, etc.

4.4.3.2 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- **Mettre en place une "Cellule d'alerte"** : Afin d'optimiser les capacités d'intervention et la réactivité envers les publics en situation de précarité, création d'un service administratif au sein de la Collectivité de Corse type « cellule d'alerte » qui aurait pour mission première de coordonner les différents organismes qui détectent des changements de situation dans la vie de certains publics (Paupérisation). Une fois ces événements détectés ce service idoine pourrait être chargé d'activer les dispositifs existants plus en amont afin d'éviter que ces personnes ne glissent progressivement vers la pauvreté ; ce qui sera, « in fine », plus coûteux pour la société et plus dommageable pour les individus ;
- Un des leviers de vivification du rural, et du péri-urbain, pourrait consister en **la mise en œuvre d'un plan global de réhabilitation des logements libres et/ou abandonnés de concert avec les maires, les intercommunalités et les propriétaires** ; relance BTP, artisanat, maintien

des personnes à domicile ;

- **Faire évoluer les centres d'accueils pour les précaires en les accompagnant vers des unités de logements sociaux rénovés et personnalisés** ; ce qui aura un impact favorable à la réinsertion de ce type de public ;

APPROCHE A PLUS LONG TERME

La crise a mis en lumière les failles d'une partie de notre modèle de protection sociale. Il est donc nécessaire d'organiser une large consultation permettant de faire des choix collectifs en matière de protection sociale, d'exiger une loi « grand âge », de négocier une généralisation de la prévoyance, de renforcer la portabilité des droits des travailleurs, d'intégrer les nouvelles formes d'emploi et de porter la logique du travailler « tous et mieux » plutôt que celle du « travailler plus ».

Il s'agit d'un enjeu clé pour ne pas voir le climat social se dégrader davantage et éviter de possibles tensions entre travailleurs ;

4.4.4 SECTEUR DE LA SOLIDARITE :

4.4.4.1 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- Dans le cadre du renouvellement des subventions aux entreprises de l'ESS et aux associations, il paraît indispensable d'avoir un "continuum" pour qu'en année n la subvention prévisionnelle soit calquée sur celle de l'année n -1, et que le solde soit versé en fin d'année sur la base du constat du service fait.
- **Mutualiser le foncier et/ou le bâti public inutilisés avec les associations :** l'installation ou la construction avec mise à disposition par les Collectivités locales, dans les micros-régions, sur un foncier dont elles sont propriétaires, d'un entrepôt pour les associations caritatives pour apporter des infrastructures nécessaires au stockage, et limiter les coûts de fonctionnement des structures ;
- **Lancer un Pacte régional pour la Santé et la Cohésion sociale :** Les secteurs de la santé, du social et du médico-social représentent des centaines d'emplois dont la plupart sont issus de l'ESS. Les organisations qui accueillent des enfants et des familles en difficulté, des personnes malades, âgées, en situation de handicap, en grande précarité ou déjà exclues, sont en première ligne durant cette crise. Plusieurs actions seraient à prévoir pour agir ensemble :

1. Revaloriser et mieux considérer les métiers du « care » et du Bien Vieillir, notamment auprès des jeunes,
2. Soutenir des actions de prévention, de structures de soins et d'accessibilité à la santé, (Exemple: la création d'unités mobiles médicalisées).
3. Réinvestir massivement dans notre système de soin en priorisant les structures publiques et les entreprises de l'ESS.
4. Organiser un nouveau socle de ressources sanitaires par l'Etat, la Collectivité de Corse et les acteurs de la filière pour renforcer les moyens logistiques en cas de crise.
5. Développer l'hospitalisation à domicile et la télémédecine.
6. Créer une réserve sanitaire et médico-sociale.
7. Soutenir la recherche médicale.

- **Agir au service de l'emploi et de l'insertion sur les territoires** : C'est le soutien des associations de l'ESS qui accompagne les personnes les plus fragiles vers le retour à l'emploi au travers des structures d'insertion, mais ce sont aussi les actions que l'ESS mène pour promouvoir l'entrepreneuriat à travers les coopératives. Les agences bancaires coopératives, les mutuelles, les SCOP et SCIC, les associations à travers leurs actions variées (éducation populaire, accueil de publics etc.), maillent le territoire, créent du lien social et sont aussi créatrices d'emplois non-délocalisables. Il conviendrait donc de :

1. Favoriser les liens entre les entreprises de l'économie « classique » et celles de l'ESS afin que notre tissu de TPE-PME régional soit davantage visible : la coopération plutôt que la concurrence.
2. Soutenir la création et le développement d'activités d'utilité sociale, facteur de lien social dans les territoires.
3. Pérenniser le dialogue Etat-Collectivité de Corse sur la vie économique et sociale en créant une instance stratégique et opérationnelle (sur le modèle de la cellule hebdomadaire en temps de crise)

- **Promouvoir un « green new deal » régional** : la Corse possède des pôles d'excellence : agriculture, tourisme, numérique, aéronautique... Beaucoup de ces filières sont mises à mal par la crise. Les questions environnementales et d'impact social doivent être une priorité. Dans les plans de relance, les acteurs régionaux doivent se mobiliser autour d'actions fortes au service de l'environnement. Les entreprises de l'ESS sont déjà fortement investies sur ces questions et ne demandent qu'à essaimer et à faire connaître leurs actions.

1. Donner aux entreprises de l'ESS les moyens de prévenir l'enjeu d'une crise climatique majeure.
2. Investir dans la recherche et les compétences nécessaires à l'identification et à la consolidation de nouvelles filières et écosystèmes.
3. Conditionner les aides publiques aux entreprises à la mesure de leur impact social ou environnemental.
4. Promouvoir et investir dans les mobilités douces et alternatives.
5. Soutenir l'économie circulaire et le réemploi.

- **Être associés aux décisions économiques et sociales** : C'est au plus près des besoins que les réponses se sont organisées. Sans toucher au découpage administratif si sensible, il nous faut impérativement organiser la délégation d'intervention. Si l'Etat est dans son rôle pour garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire, il a besoin de relais. Les Régions ont démontré leurs pertinences, par l'impact des mesures économiques et leurs capacités de réaction. Les départements et les métropoles ou les communautés d'agglomération et de communes ont aussi mis en évidence que, pour les questions de solidarité et d'interventions au plus près des citoyens, elles avaient également un rôle à jouer.

1. Favoriser l'entrée des collectivités territoriales au capital des entreprises de l'ESS dont principalement les SCIC.
2. Assouplir les règles contractuelles liant les entreprises de l'ESS et leurs financeurs publics (délais de réalisation des objectifs, livrables, indicateurs...).
3. Renforcer l'appui aux collectivités territoriales mettant en place des politiques de soutien à l'ESS (en matière d'ingénierie technique et financière, de mutualisation, de formation...) qui pourraient être portées par la Banque des Territoires.
4. Définir et soutenir des parcours d'accompagnement des porteurs de projets ESS renforcés dans certains territoires pour tenir compte de leurs spécificités (ruralité, QPV...).
5. Préserver les projets associatifs en assouplissant les cahiers de charges des appels d'offres et des appels à projets ; favoriser la reconduction des conventionnements, le conventionnement pluriannuel et l'évaluation concertée ; assouplir le formalisme administratif.

- **Construire un observatoire dédié à l'ESS en Corse, doté des missions suivantes :**
 1. Observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de création d'établissements et d'emplois.
 2. Définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques.
 3. Améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes pour alimenter la réflexion prospective et permettre d'orienter les choix stratégiques des entreprises de l'ESS, ainsi que l'action publique en faveur du développement économique et social.
 4. Réaliser des diagnostics territoriaux avec l'appui des comités stratégiques territoriaux du DLA, de la CRESS avec d'autres têtes de réseaux, autant pour analyser les effets de la crise que pour identifier les opportunités nouvelles, notamment en termes de reconfiguration des besoins sociaux
 5. Travailler sur les modèles économiques des entreprises ESS en difficulté (enjeu des fonds propres en particulier)

Pour ce faire, il conviendrait d'envisager les actions suivantes :

- a. Travailler sur la constitution d'une équipe dédiée
- b. Approfondir le travail réalisé par Corsica Statistica
- c. Mobiliser des partenaires : INSEE, URSSAF, MSA, Pôle Emploi, Université ...

4.5 CULTURE, ENSEIGNEMENT, FORMATION ET RECHERCHE

4.5.1 SECTEUR CULTUREL :

4.5.1.1 MESURES D'ORDRE NATIONAL :

- **Le maintien des droits à l'assurance chômage des intermittents devra être prolongé au-delà du 31 août et prorogé au moins jusqu'à la fin de l'année 2021, et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire peut être encore durant une partie de l'année 2022.**
- **Les délais de paiement des divers prêts obtenus devront être rallongés sur une durée allant de cinq ans à dix ans et si les mesures restrictives de fonctionnement devaient être encore en place après le 31 décembre 2020, des délais de paiement des charges de fonctionnement (loyers par**

exemple) devront être consentis ainsi que le maintien de l'activité partielle.

- Si à partir de janvier 2021 les GAFAs seront obligés de participer aux financements des productions françaises et européennes, il conviendrait que la négociation sur la taxation des bénéficiaires soit poursuivie et que les crédits ainsi obtenus abondent les budgets de la culture ;
- La démarche par ailleurs pour définir et garantir le paiement des droits d'auteurs par les plateformes doit être poursuivie.
- La conférence territoriale qui dans chaque région réunit acteurs culturels et DRAC pourrait dans cette circonstance être mise en place, en y associant le CDC, cheffe de file en matière culturelle depuis la loi de 2002 ;
- Si un effort spécifique pour soutenir l'emploi artistique, et redynamiser la jeune création est inscrit dans le plan de relance national, et étant donné l'absence de visibilité quant à la reprise d'une activité normale, il pourrait être envisagé, **qu'une action volontariste- pendant une durée déterminée - de l'Etat puisse soutenir l'emploi par une intervention directe, et que la commande publique soit largement renforcée.** Ce type d'action aurait également l'intérêt de pouvoir déployer sur tout le territoire et en particulier sur ceux qui sont éloignés de tous lieux artistiques, une présence artistique et culturelle, et susciter l'émergence de nouveaux projets. Les activités à privilégier seraient celles en direction du jeune public, des publics ayant des difficultés d'accès aux biens culturels et du milieu rural.

4.5.1.2 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- Un guichet unique pourrait utilement être mis en place, qui à partir d'un seul dossier de demande, permette à chaque acteur culturel de bénéficier de toutes les mesures disponibles adaptées à sa situation, facilitant ainsi les procédures et assurant un versement rapide des aides. A ce jour, on peut en effet constater que nombre d'entre elles n'ont pas encore été versées ;
- Soutenir l'emploi par une intervention directe des pouvoirs publics en renforçant largement la commande publique
- Amener la culture auprès des publics « empêchés (EHPAD, prison, hôpitaux, etc.) » Les intermittents du spectacle pourraient être mandatés

par la puissance publique pour effectuer des activités dans ces établissements ;

- Les compagnies et groupes musicaux, en raison de la faiblesse de leur trésorerie et de l'arrêt de toutes les diffusions, doivent également pouvoir bénéficier de soutiens supplémentaires pour l'organisation de leurs tournées à l'extérieur de l'île ;
- Les RDA qui ont été adaptés pour faire face à la crise et qui permettent, afin de ne pas baisser les aides financières, en prenant en compte les dépenses de fonctionnement habituellement non éligibles doivent maintenir ces dispositifs exceptionnels jusqu'à la sortie de crise ;
- Favoriser l'implantation de structures associatives ou coopératives de type SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) dans les zones rurales ou de montagne en partenariat avec les Mairies qui seraient chargées de créer des activités ponctuelles ou pérennes sur le territoire ; Il s'agit de Sortir ainsi du paradigme suivant lequel la création d'activités culturelles qui engendrent des retombées économiques ne peut se faire qu'en milieu urbain ou périurbain.
- Un portail numérique et /ou un document, recensant l'ensemble des dispositifs de soutien existants pour le secteur artistique et culturel, tant nationaux que locaux, détaillant les critères d'éligibilité et les modalités d'attribution, devraient être créés, au niveau régional afin de s'assurer que l'information est accessible à tous ;
- De nombreuses initiatives culturelles portées par des associations, des sociétés coopératives (SCIC) ont démontré leur intérêt, en particulier en milieu rural, pour le développement économique et la création d'emplois sur un territoire, renforçant son attractivité, favorisant l'installation de nouveaux habitants, et proposant un tourisme alternatif, culturel et patrimonial, fondé sur son identité et ses savoir-faire. Ces actions mériteraient d'être plus fortement soutenues afin d'assurer leur développement et leur pérennité et à travers des projets culturels de territoire, des incitations fortes pourraient être mises en place par la puissance publique pour que des projets similaires irriguent à terme l'ensemble de l'île (- favoriser l'émergence de projets culturels de territoire(patrimoine , spectacle vivant , arts plastiques , photos , architecture et aménagement du territoire) intégrant également les problématiques environnementales - inciter la création de coopératives (Scop ou SIC) ou associations fédératrices par un soutien au démarrage conséquent) ;

- Afin de soutenir la création insulaire, les programmeurs ont construits leur saison 20/21 en accueillant en priorité les artistes corses dont les représentations avaient été annulées, tout en programmant également les nouvelles créations ; ils avaient avant la crise initié un processus visant à les fédérer autour de projets et à mutualiser leurs moyens. Le RDA culture prévoit que des projets partagés puissent être financés par des crédits spécifiques, mais afin de conforter une telle démarche, dont la crise actuelle démontre l'intérêt, et dans la mesure où pour l'année 2021 au moins, les moyens disponibles ne permettront pas de les concrétiser ; La CDC pourrait financer directement et totalement l'organisation de tournées, d'actions décentralisées sur tout le territoire de festivals, évènements, itinéraires, expositions etc.) ;
- L'expérience marseillaise montre que la création de Maisons de la Corse en d'autres villes du continent, notamment Paris, mais également à l'étranger, constituerait un potentiel non négligeable d'organisation d'évènements culturels recevant des artistes ou acteurs culturels insulaires quel que soit d'ailleurs leur domaine d'activité : chant polyphonique, chjam'è rispondi, théâtre, cinéma, production littéraire avec la réalisation de salons du livre, conférences... Ces Maisons de la Corse constitueraient ainsi des lieux d'accueil de notre activité culturelle en dehors de l'île ;
- Une aide spécifique pourrait être également attribuée pour permettre une meilleure visibilité des acteurs culturels corses dans l'environnement numérique. Il apparaît de première importance de valoriser le travail et les productions de l'ensemble des animateurs, enseignants et artistes en langue corse. **La création d'une plateforme spécifique permettrait de promouvoir et d'aider à la diffusion de la multitude de créations littéraires et artistiques en langue corse ;**
- Favoriser la captation de spectacle avec diffusion sur plateforme et rémunération des artistes.
- De nombreux artistes et associations culturelles- en particulier pour les projets émergents- ne disposent pas de lieux pour exercer leurs activités, des espaces pourraient être mis à leur disposition gracieuse (Villes, Communautés de communes, CDC), en échange du développement de projets d'action culturelle dans les quartiers ou auprès de public dit « défavorisés ». Ces « tiers lieux » pourraient également accueillir selon leur

superficie des artistes de différentes disciplines, favorisant ainsi les mutualisations et permettant l'émergence de projets communs pluridisciplinaires et innovants ;

- Dans la même démarche, il existe des espaces inoccupés, en voie de réhabilitation (citadelle d'Ajaccio par exemple) et d'autres promis à une destruction prochaine mais ne présentant aucun caractère de dangerosité, qui peuvent également à titre précaire et provisoire être mis à disposition ;
- Des lieux d'exposition publics doivent permettre l'organisation d'évènements promouvant la création en arts plastiques insulaire et permettre de porter à la connaissance du public la collection du FRAC ;
- Pour garantir la pérennité des structures culturelles (lieux de création, diffusion, exposition, compagnies, groupes musicaux écoles de formation, festivals, rencontres) et le développement de leurs activités, les procédures de contractualisation, à travers la signature de convention triennale devraient être généralisées ;
- Afin de soutenir le redémarrage de l'activité et favoriser l'accès de tous aux biens culturels, des « Bons » pourraient être distribués équivalents billets d'entrée (festivals, lieux de diffusion, musées, cinéma, ...) mais également achats de livres ou de CD ;
- Dans l'attente de la mise en place d'une agence ou d'un institut, un recensement exhaustif des acteurs culturels et des artistes, ainsi qu'un état des lieux et une évaluation technique (en termes d'aménagement du territoire) devrait être rapidement réalisé ;
- Sans reproduire le travail des Atteli di a Cultura, une instance de concertation entre les élus des collectivités locales et les acteurs culturels pourrait être proposée pour débattre des conséquences de la crise sanitaire sur le monde artistique et culturel, et de l'évolution nécessaire tant au niveau des pratiques que de la politique publique à mettre en place ;
- Une aide spécifique pourrait être également attribuée pour permettre une meilleure visibilité des acteurs culturels corses dans l'environnement numérique.

APPROCHE A PLUS LONG TERME

Sur un plan plus pratico-pratique il apparait qu'il est aujourd'hui encore plus nécessaire- pour soutenir et développer le secteur culturel et artistique- que la Corse se dote d'un outil, type Institut culturel ou agence de développement culturel et artistique, qui permette entre autres missions qui restent encore à définir le recensement de tous les acteurs culturels, les initiatives et les projets du territoire, la circulation de l'information, le soutien logistique , la recherche de financement, de coproductions, l'organisation d'événements, de tournées et de diverses manifestations dans et à l'extérieur de l'île, la professionnalisation des acteurs par la formation, et le rayonnement de la culture et la langue corse etc. Si l'étude de faisabilité d'un tel projet fera l'objet d'une auto-saisine prochaine du CESECC, un travail de réflexion commun pourrait être mené avec la CdC.

4.5.2 SECTEURS LANGUE ET CULTURE CORSES

4.5.2.1 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- Télé-enseignement : loin de se substituer pleinement au présentiel, le télé-enseignement, peut résoudre des problèmes de distance et atteindre par conséquent, y compris en temps normal, des personnes isolées dans des villages de l'intérieur, ainsi que des compatriotes de la diaspora vivant dans des villes du continent dépourvues d'enseignant de notre langue, par exemple. Il s'agit donc là d'une formule à développer, y compris après la crise sanitaire.
- Mise en réseau des associations : dans le cadre d'une réflexion sur la politique linguistique, il serait possible de proposer la création une organisation de type fédéral qui aurait pour fonction de venir en aide aux associations en difficulté (matériel, formateurs...). Cette « fédération » pourrait même impulser une politique générale de la transmission culturelle (partage des objectifs, définition de priorités...) tout en laissant, bien évidemment, le choix d'y adhérer ou pas.
- Créer des Maisons de la Corse aussi bien sur le continent qu'à l'étranger pour faire connaître, mettre en valeur notre île, sa langue, sa culture et ses productions
- Plateforme d'information et de diffusion des ressources culturelles en langue corse : à l'instar de la plateforme ALINDÌ qui 'intéresse

prioritairement l'audio-visuel, il apparait de première importance de valoriser le travail et les productions de l'ensemble des animateurs, enseignants et artistes en langue corse. Une plateforme spécifique permettrait de promouvoir et d'aider à la diffusion de la multitude de créations littéraires et artistiques en langue corse.

4.5.3 SECTEURS JEUNESSE ET ESTUDIANTIN :

4.5.3.1 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- **Que soit effectué, par la Collectivité de Corse, un diagnostic tant sur les aides versées aux étudiants pendant la période de crise que sur la manière dont celle-ci a été vécue afin d'envisager des dispositifs d'aides, et la mise en place d'une politique idoine, qui viendraient amortir l'ampleur du choc ;**
- **Un plan de mesures d'urgence (ligne budgétaire spécifique) à destination des étudiants est en cours d'élaboration de façon conjointe par l'Università di Corsica et la Collectivité de Corse**
- **Des mesures incitatives destinées à l'embauche / insertion des étudiants devront être mises en place et intégrer l'innovation autour des secteurs couverts par les plateformes de recherche insulaires.**

4.5.4 SECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE :

L'Università di Corsica s'implique fortement dans le développement socio-économique de son territoire. C'est un axe stratégique de l'établissement. Cela se traduit par le développement de plateformes technologiques en lien avec les milieux professionnels ou par l'ouverture d'un Fab Lab destiné à faciliter via les outils numériques la production économique, en particulier dans le monde de l'artisanat. Le renforcement des liens avec le monde socio-professionnel se retrouve également dans son offre de formation, l'action de la Fondation de l'Université, la création de services dédiés à l'insertion professionnelle des étudiants ou dans le développement d'un esprit entrepreneurial tout au long du cursus universitaire.

Au regard des crises sanitaire et économique auxquelles nous sommes confrontés, l'Università di Corsica a identifié, en concertation avec le Conseil exécutif de Corse, un certain nombre de champs sur lesquels elle pourrait s'investir afin d'accompagner et de soutenir le développement territorial et de préparer l'avenir.

Envisager de façon plus durable l'articulation ville / Université en valorisant la réserve foncière de 6 hectares appartenant à L'Università di Corsica par la création d'un parking multimodal avec l'aménagement d'une nouvelle station de train et l'aménagement d'un carrefour giratoire.

Dans le secteur de la formation enseignement supérieur et recherche l'activation du GIP « formation supérieur Corsica FTLV » (Formation Tout au Long de la Vie) doit aujourd'hui, 5 ans après avoir reçu l'aval du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, être effective. Le GIP est une structure qui mutualise des moyens, des réseaux et des pratiques dans le cadre de ses missions de service public. Ces missions principales sont l'ingénierie, la mise en œuvre des prestations, la formation professionnelle des adultes de l'enseignement supérieur, la VAE, la recherche, la mise en place de formations de formateurs, et l'apprentissage. A la vue de la situation économique locale il doit donc être activé sans délai afin de répondre aux besoins.

Etant donné la situation économique, et compte tenu de la période sanitaire, il apparaît indispensable de mettre l'accent sur la VAE (allant du niveau 5 à l'Université) ; dispositif insuffisamment mis en œuvre en Corse.

Développer les actions de transfert et de valorisation des 4 plateformes de recherche insulaires : « Stella Mare » ; « MYRTE » ; « PAGLIA ORBA » ; et « M3C » Dans une volonté affirmée de développer une stratégie en matière de valorisation de la recherche, l'établissement a coordonné la mise en œuvre de quatre projets de plateforme en appui à la recherche répondant aux enjeux stratégiques de valorisation et transfert des axes de sa politique scientifique. Ces plateformes s'attachent d'une part, à lever des problématiques identifiées sur des verrous techniques auprès des industriels concernés et, d'autre part, proposent des dispositifs d'aide à la décision ou des bases de données servant aux décideurs politiques au niveau régional et international. Elles représentent des composantes essentielles de la stratégie scientifique en étant adossées systématiquement à des laboratoires leur permettant d'accomplir leur rôle d'appui à la recherche.

L'Università di Corsica pourra soutenir des projets innovants de recherche dans les domaines de la santé publique, du changement climatique ou de la biodiversité tels que le projet de la fédération de la recherche environnement et société relatif à la problématique des mutations environnementales et sociétales ; le projet GEM autour des hydro-systèmes ; le projet RN sur l'impact des changements climatiques sur les substances naturelles végétales ; ou le projet FEU dont l'objectif est de réduire l'impact du changement climatique sur le risque incendie.

En matière maritime les moyens énergétiques que peut fournir la mer peuvent être une source capable de fournir une partie de la production énergétique

insulaire.

En matière d'hydraulique, grâce à la pluviosité qu'elle reçoit tous les ans, la Corse possède un fort potentiel et s'il existe des barrages sur différents points de l'île, la ressource n'est pas encore assez exploitée. Sans aller jusqu'à de grandes réalisations l'avènement de petites structures pourrait être facilité.

Par ailleurs, dans le domaine agricole et rural, la présence ancienne de l'INRAE, Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, devra être soutenu pour le bénéfice de la Corse. Les apports de cet organisme sont complémentaires de ceux de l'Université, en particulier sur deux grands enjeux d'une particulière pertinence pour la Corse :

La santé des animaux et des végétaux : des interactions entre compartiments biologiques à la gestion collective des territoires de santé

Ces travaux abordent la gestion de la santé animale et végétale de manière multidimensionnelle par des approches interdisciplinaires et participatives, dans une perspective One Health/Eco Health, en décloisonnant et intégrant les questions de recherche. La Corse connaît des épisodes récurrents (pensons à *Xylella* ou à la *Fièvre catarrhale ovine*). Les travaux mettent en cohérence des approches à l'échelle microbiologique, à l'échelle des systèmes de production en contact étroit avec leur environnement naturel, à l'échelle de l'organisation territoriale de la production et des services et à celle de la construction de l'action collective de gestion. La visée intégrative de l'interaction « homme – animal/végétal – écosystème » à l'échelle territoriale se traduit par l'implication d'une large diversité disciplinaire dans des dispositifs de recherche impliquant des universitaires voisins, des partenaires locaux et des citoyens. Les résultats obtenus font l'objet d'une mise en perspective au regard des enjeux d'émergence, de ré-émergence et d'endémicité de pathogènes à l'échelle de la Corse et du bassin méditerranéen et de la mise en recherche opérationnelle de ces problématiques.

Comprendre, gérer et exploiter la qualité, sous indication géographique.

Les recherches abordent les dynamiques de construction des qualités de productions animales et végétales dans un cadre territorial et un contexte de changement global. La Corse est une île où ces enjeux de construction de la qualité ainsi que leur reconnaissance officielle (signes de qualité et d'origine) sont particulièrement pertinents (Clémentine, Brocciu, Charcuteries). Leur caractère multidimensionnel nécessite d'intégrer les dimensions biotechniques, organisationnelles, génétiques, marchandes, économiques et environnementales par des approches interdisciplinaires accordant une place affirmée aux démarches participatives. Les travaux engagés visent (i) la construction des repères de typicité avec les acteurs, pour conforter l'ancrage territorial des aliments et renforcer leur compétitivité sur les marchés locaux et internationaux, (ii) la compréhension et l'anticipation de l'impact du changement global sur l'élaboration et la valorisation de la qualité (chaînes de valeur, identification des leviers), (iii) les innovations, en lien avec les acteurs des territoires et des filières, notamment la diversification des modes de

production-distribution, de modèle de prévision de la qualité, d'analyse prospective et de conception de la formation de la valeur par l'intégration de nouveaux critères (transition agro-écologique, services écosystémiques, proximité).

4.5.5 SECTEURS DE LA FORMATION ET L'APPRENTISSAGE :

4.5.5.1 MESURES D'ORDRE REGIONAL :

- **Il serait opportun que les deux centres de formation départementaux (CFA) fusionnent en une seule entité référence (un CFA régional) dans un souci de couverture équitable du territoire, d'adéquation efficiente entre l'offre et la demande, d'économie d'échelle et de lutte contre les doublons de formation** ; rappelons une nouvelle fois que le tissu économique insulaire est constitué en majorité de TPE artisanales et que les difficultés de mobilité, autant que le contexte démographique, confortent cette proposition qui, de plus, permettrait à la région d'exercer un réel pilotage de la formation professionnelle ;

La formation en apprentissage sera fortement impactée par la crise en raison de la fermeture d'établissements, terrains de stage des élèves (Hôtels, restaurants). Il en est de même, dans le secteur de l'aide à la personne en raison des mesures sanitaires qui s'imposent pour protéger les personnes les plus vulnérables. Si pour le moment, les élèves bon gré mal gré continuent leur scolarité sans stage, il convient de prévenir le risque de décrochage en cas de rupture des contrats d'apprentissage. Une collaboration entre les services de la formation de la CDC et l'Education nationale pourrait être mise en place afin de concentrer les informations et profiter ainsi aux élèves;

- **Etant donné la situation économique, et compte tenu de la période sanitaire, il apparaît indispensable de mettre l'accent sur la VAE (allant du niveau 5 à l'Université) ; dispositif insuffisamment mis en œuvre en Corse;**

Ceci nécessite une **mise en place de centres de validations** (pas suffisamment et pas bien repartis) sur l'ensemble du territoire insulaire.

Cela permet également la validation des acquis pour des bénévoles voulant entrer dans le monde du travail et est un dispositif d'appui certain pour la transmission d'entreprises (coupler la VAE a des formations adaptées)

- Il faut employer, et mettre en œuvre, **des moyens massifs pour les décrocheurs scolaires** ; il convient de prendre à bras le corps cette problématique car, du fait de la pandémie, leur nombre croît de façon constante.

A noter, dans le « Pattu di a Ghjuventù » que la tranche d'âge couverte est positive car c'est, souvent, dès l'entrée au collège qu'il faut intervenir

sur ce fléau.

- **L'équipement des établissements et des élèves en matière d'outils informatique doit être une priorité.** Pour étendre le télé-enseignement il faut un équipement adapté autant qu'une formation pointue des enseignants à cette nouvelle méthode d'enseignement ;
- **Outre les mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage, d'autres dispositifs en soutien doivent être proposés :**
 - ✓ La prise en charge des coûts supplémentaires supportés par les centres de formation pour déployer les mesures sanitaires ;
 - ✓ Le renforcement des actions de préapprentissage ;
 - ✓ L'organisation d'une campagne de communication de promotion de l'apprentissage ;
 - ✓ Le renforcement des moyens des centres de formation des métiers ;

4.5.6 LE NUMERIQUE :

- Un focus sur le numérique nécessite d'installer la 4G de manière complète sur l'ensemble du territoire (aujourd'hui encore absente sur de nombreux villages), afin de pouvoir développer efficacement le télétravail et le télé-enseignement.
- Au-delà des seuls équipements, il apparaît aussi nécessaire d'améliorer de façon significative les débits descendant et montant des réseaux numériques pour éviter la latence, qui est rédhibitoire pour l'exercice de certaines activités (et notamment la transmission du patrimoine immatériel de la Corse en distanciel).

Le bénéfice pour le Corse sera double : résorption de la fracture territoriale et frein à la désertification

5 ORIENTATION DE CONCLUSION / PACTE PRODUCTIF

La crise a révélé un certain nombre de limites des dysfonctionnements du système et réinterroge sur notre société, son organisation ;

Le pacte productif, qui sera l'un des leviers du plan de relance du gouvernement, doit se recentrer sur ces deux objectifs de base : la décarbonation et le plein emploi ;

Il doit mettre en place une gouvernance de la formation efficace afin de

pouvoir répondre à ces enjeux, rechercher de l'innovation et encourager les actions vertueuses des entreprises sur leurs chaînes d'approvisionnement et d'achats (recyclage/réemploi, réduction du gaspillage, réparabilité, respect des droits fondamentaux et de l'environnement) ;

Il conviendra aussi de veiller à ce que son caractère d'urgence ne vienne pas obérer les équilibres difficiles à maintenir en matière d'environnement et de développement durable. Pour ce faire, il faudra notamment veiller à ce que des mesures dérogatoires provisoires prises au titre de l'urgence n'entraînent pas de conséquences irréversibles, par exemple sur les règles d'urbanisme et d'environnement. Une attention particulière devra donc être apportée à l'évaluation.

Il serait opportun également de lutter contre l'obsolescence programmée et ainsi d'étendre les indices de réparabilité des produits au-delà des déchets électroniques, de systématiser la commande publique responsable « règles sociales environnementales », et d'œuvrer à la conditionnalité systématique des aides publiques. (Dialogue social de qualité, stratégie de formation, économie moins carbonée) ;

Enfin, ce pacte devra prendre en compte une nécessaire ouverture sur notre bassin méditerranéen proche à savoir l'Italie, la Sardaigne, la Catalogne et l'Espagne. Si nous voulons développer une économie productrice et vertueuse et des circuits courts nous devons développer des échanges avec nos voisins immédiats.

6 ANNEXE : LES CONTRIBUTIONS DES ORGANISMES PRESENTS ET REPRESENTES AU CESEC DE CORSE

SOUTIEN DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ DE CORSE

Présentation de l'U2P

L'U2P, Union des Entreprises de Proximité représente 2.3 millions d'entreprises de proximité dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et des professions libérales, soit 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations.

La CAPEB (Bâtiment), la CGAD (Alimentation et hôtellerie-restauration) la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales) et la CNATP (travaux publics et paysage)

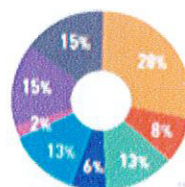
Le tissu économique régional est constitué pour 95 % d'entreprises de moins de 10 salariés et 68.5 % n'ont pas de salariés

Seul 1.9% comptent plus de 20 salariés

Source : INSEE La Corse en Bref, édition 2019

Deux entreprises sur trois (65%) relèvent du champ de l'U2P région Corse

Avec un nombre total de 22 830 entreprises, le tissu économique de l'artisanat, du commerce et des professions libérales se consolide. La progression du nombre d'entreprises cette dernière décennie est l'une des plus fortes de France (+66%)



SECTEURS

- Artisanat du BTP
- Artisanat et commerce de l'alimentation
- Hôtellerie-restauration
- Artisanat de fabrication
- Artisanat des services
- Professions libérales du droit
- Professions libérales de santé
- Professions libérales techniques et du cadre de vie

Chiffres 2017

Source : ISM juin 2019 ; INSEE dénombrement des entreprises

Union des Entreprises de Proximité

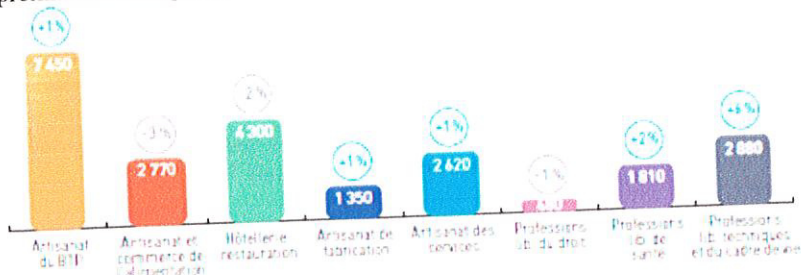
Chemin de la Sposata
20700 AJACCIO Cedex 9

Tel : 04.95.23.53.13

Mail : corse@u2p-france.fr

Emplois salariés

23650 salariés (hors apprentis et stagiaires) sont employés dans une entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Ce nombre est en légère progression par rapport à 2016 (+1%)



Chiffres 2017
Source : ISM juin 2019, ACOSS – URSSAF – effectifs salariés hors apprentis et stagiaires

Seul le secteur regroupant l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale possède un nombre plus important de salariés.

Union des Entreprises de Proximité

Chemin de la Sposata
20700 AJACCIO Cedex 9

Tel : 04.95.23.53.13

Mail : corse@u2p-france.fr

[6]

Situation avant la crise

La Corse est considérée à juste titre comme une des plus pauvres régions de la France Métropolitaine

L'INSEE relève les données suivantes⁽¹⁾ :

- PIB par habitant inférieur de 4% à la moyenne de la France de Province
- Revenu médian inférieur de 7% à la moyenne nationale
- Taux de chômage supérieur à la moyenne française
- 20% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté

Ces indicateurs confirment la situation connue et reconnue de la Corse.

La structure économique insulaire composée à 95% d'entreprises de -10 salariés la rend encore plus sensibles aux fluctuations de la demande.

Cette demande se compose pour une part de la clientèle locale et pour une part très importante (du point de vue de l'activité économique annuelle) par la clientèle apportée par le tourisme, mais qui se concentre sur quelques mois de l'année.

Situation avant la crise

La Corse est considérée à juste titre comme une des plus pauvres régions de la France Métropolitaine

L'INSEE relève les données suivantes ⁽¹⁾ :

- PIB par habitant inférieur de 4% à la moyenne de la France de Province
- Revenu médian inférieur de 7% à la moyenne nationale
- Taux de chômage supérieur à la moyenne française
- 20% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté

Ces indicateurs confirment la situation connue et reconnue de la Corse.

La structure économique insulaire composée à 95% d'entreprises de -10 salariés la rend encore plus sensibles aux fluctuations de la demande.

Cette demande se compose pour une part de la clientèle locale et pour une part très importante (du point de vue de l'activité économique annuelle) par la clientèle apportée par le tourisme, mais qui se concentre sur quelques mois de l'année.

Impact de la Crise

La situation économique et sociale insulaire fragile a été d'autant plus impactée par la crise sanitaire et économique causées par le Covid-19.

La Corse a été une des régions la plus impactée avec une activité économique en recul de 35%⁽²⁾.

L'ensemble de ces constats ne peuvent conduire qu'à un désastre économique et à de fortes tensions sociales.

Pour soutenir l'économie nationale, le gouvernement a opté pour une approche sectorielle. Mais connaissant la santé de notre économie avant la crise et le coup de massue infligée par celle-ci, des mesures régionales spécifiques doivent s'appliquer à notre région.

Le poids du tourisme dans notre région, ses effets induits ne laissent pas envisager d'embellie à cause de la saison estivale qui a été désastreuse.

(1) INSEE : La Corse en bref n°14 – novembre 2019

(2) INSEE : Impacts économiques de la crise sanitaire en région – mai 2020

D) Sauvegarder le tissu économique Corse

La sauvegarde du tissu économique Corse passe par l'adaptation des mesures au plan locales définies au plan national

- **Activité partielle**

Hormis les secteurs protégés et les entreprises dans les secteurs dont l'activité dépend de celles des secteurs précités.

Pour les autres entreprises l'allocation de remboursement perçue ne s'élèvera plus qu'à 36% de 4.5 SMIC

Le Gouvernement a mis en place le dispositif d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD), mais cet APLD n'est ouvert qu'en cas d'accord de branche ou d'accord d'entreprise, ces conditions ne sont pas adaptées aux spécificités des entreprises de proximité.

Nous vous demandons de mettre en place une adaptation au niveau régional pour que ce dispositif puisse être utilisé par les TPE.

Actualité : Comme annoncé par la ministre du travail, des contrôles ont actuellement lieu auprès diverses entreprises.

Ces contrôles font l'objet d'une lourdeur administrative très forte (le nombre de documents à fournir est très important). Afin de ne pas trop pénaliser les entreprises de proximité, nous demandons que la procédure de contrôle soit allégée.

- **Fonds de solidarité**

Le volet 1 du Fonds de Solidarité a permis aux entreprises corses de mobiliser 52.32 million d'euros (1,7 M d'entreprises au niveau national : données au 25/09/2020 – tableau de bord interactif du gouvernement)

Le plafond décidé pour les personnes cumulant un emploi et une retraite est trop faible et pénalise un certain nombre de personnes d'avoir un pouvoir d'achat plus important.

Le plafond du cumul/emploi retraite pour bénéficier du volet 1 du fond de solidarité devrait, pour la Corse, réévaluer à 2500 €.

Le volet 2 du fonds de Solidarité de par ses critères trop restrictifs est très faiblement mobilisé (seulement 35000 entreprises au niveau national)

Il a donc prouvé son inadaptation par rapport aux besoins des entreprises

Nous demandons qu'une refonte complète de cette mesure soit effectuée en prenant en compte les besoins des entreprises de proximité auquel il est destiné.

- **Charges sociales**

Exonérer les entreprises de moins de 20 salariés de la part patronales due à l'URSSAF et de la part salariale.

Tout en préservant la retraite de ces employeurs (ou indépendants), cette mesure permettra également de redonner du pouvoir d'achat aux salariés et indirectement soutenir la consommation locale.

Par ailleurs, les étalements autorisés doivent être demandés par les entreprises.

- **Prêts**

Les entreprises ont sollicité grandement le PGE (840 M€ pour 5664 aides distribuées en Corse). Malgré l'aménagement mis en place par le gouvernement (remboursement jusqu'à 6 ans et taux de remboursement s'étalant de 1% à 2.5%), la résurgence de l'épidémie ne permettra pas à un grand nombre d'entreprises se s'acquitter de leur remboursement.

Ces dernières avec déjà les emprunts qu'elles ont contracté se retrouvent déjà un mur de dettes. Le gouvernement doit être conscient de ce danger qui se profile et donner aux entreprises la possibilité d'honorer leurs engagements

Le danger est double :

- D'une part la disparition des entreprises face à l'impossibilité d'honorer leurs dettes
- D'autre part la prise en charge par l'Etat de la garantie des PGE accordés (90% du montant de l'emprunt)

En raison des problèmes sanitaires passé et actuels, l'activité des entreprises est grandement ralentie.

Comme nous l'avons évoqué plus avant, les problèmes économiques insulaires demandent que le Corse bénéficie d'une durée de remboursement du prêt allant jusqu'à 10 ans.

- **Compenser les surcoûts des mesures sanitaires**

La mise en place des aides par l'Assurance Maladie Risques Professionnels ne permet pas aux entreprises de compenser les coûts mensuels dus par la mise en place des mesures sanitaire et notamment les équipements de protection.

Mi-mai, nous avons déjà alerté sur le fait que ces couts s'élèvent mensuellement à prêt d'un SMIC en prenant comme exemple un salon de coiffure avec 10 clients/jour et de près de 550 € pour un commerce métiers de boucher avec 5 salariés.

Cette charge supplémentaire pour les entreprises se fait généralement sans contrepartie vis-à-vis des clients.

On peut dire que cela relève d'une obligation sanitaire, mais cette obligation est une charge supplémentaire entièrement supporté pas les entreprises qui doit être prise en compte par l'Etat (aides, dégrèvement d'impôt, de taxes,...)

- **Orienter le pouvoir d'achat vers les entreprises de proximité**

Pour favoriser la consommation dans les restaurants, hôtels et débit de boisson, le Gouvernement a doublé le plafond d'utilisation des titres-restaurants passant de 19 € à 38 € journaliers jusqu'à la fin de l'année.

Des mesures similaires doivent être mise en œuvre pour les entreprises de proximité.

Il faut inciter les entreprises à offrir des bons ou cartes cadeaux à leurs salariés pour des achats qui s'effectueraient dans les entreprises de proximité situées en centre-ville et centre-bourg. Les incitations pourraient consister en l'octroi d'un crédit d'impôt aux entreprises concernées et dans l'extension des exonérations existantes. Ce dispositif permet d'accompagner la reprise tout en soutenant le pouvoir d'achat.

II) Soutenir et préparer l'avenir des secteurs des entreprises de proximité

- **Apprentissage**

Outre les mesures mise en place par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage, d'autres dispositifs de soutien doivent être mis en place

- Prise en charge des coûts supplémentaires supportés par les Centres de Formation des Métiers (CFM –CFA) pour la mise en œuvre des mesures sanitaires
- Renforcer les actions de préapprentissage, toujours dans le cadre des dispositions de la loi Choisir son avenir professionnel.
- Organiser une campagne de communication pour la promotion de l'apprentissage ou renforcer les moyens Centres de Formation des Métiers (CFM – CFA)

- **Crédit d'impôt en faveur des investissements en Corse**

Le Crédit d'impôt en faveur des investissements en Corse a été prolongé en l'état jusqu'au 31 décembre 2023

Par ailleurs, ce crédit d'impôt doit être étendu à tous les biens (sauf occasion), de manière à ce que les activités artisanales et commerciales (hors loueurs en meublé) puissent en bénéficier, car de façon générale, la nature de leurs investissements ne leur permet pas d'en bénéficier.

Actualité : le délai d'instruction des dossiers relevant du CIIC a été considérablement augmentée cette année (exemple Corse du Sud : 2 mois d'instruction en 2019, au moins 6 mois sur 2020).

Nous vous demandons de revenir à une période de traitement plus raisonnable et d'alléger la procédure actuelle (nb de documents important)

- **Favoriser la transmission d'entreprises**

Selon un rapport de l'INSEE en 2018, 2500 entreprises étaient vouées à être reprises dans les 10 ans. Il est donc nécessaire de diminuer les droits de cession et de succession des fonds de commerce et des parts de sociétés ayant une activité économique (exclusion des activités civiles).

- **Commerce de proximité**

La mise en place des moratoires locaux sur les grandes surfaces a donné aux Préfets la faculté de suspendre pour une durée de 3 ans les projets des GMS en périphérie.

Ce moratoire s'inscrit dans le programme « action cœur de ville » et plus précisément dans les « Opérations de Revitalisation de Territoires ».

La ville d'Ajaccio et la CAPA ont été rendues éligibles au programme et les enjeux identifiés étaient notamment « redynamisation commerciale et économique du cœur de ville » face à la forte montée en puissance de l'urbanisme commercial et périphérie.

Or, nous assistons encore à l'ouverture de surfaces commerciales en périphérie supérieure à 100 m².

L'U2P dénonce la non prise en compte du tissu commercial de proximité face à la volonté affichée et à la nécessité de revitaliser le centre-ville d'Ajaccio.

L'U2P demande que :

- Primo, la CDAC doit s'inscrire plus dans le rôle qui lui est dévolu du respect de l'équilibre territorial commercial.
- Secundo : la Mairie d'Ajaccio et la CAPA respectent les engagements pris dans le cadre de la convention « action cœur de ville »
- Tertio : les services de la préfecture soient vigilant sur ce point d'aménagement commercial dans les territoires

L'U2P continuera de dénoncer toute implantation ou extension commerciale faisant fi de la recommandation d'équilibre territorial et méprisant le commerce de proximité.

- **Maîtrise des transports**

La maîtrise des transports dans notre économie insulaire est une condition préalable au développement de celle-ci.

Cette maîtrise des transports doit être développée sur les axes suivants :

o **Coût du transport**

La Délégation de Service Public (DSP) ne permet que partiellement à compenser les coûts induits par l'insularité.

o **Une continuité de l'offre**

Longtemps soumise à des grèves sur le transport maritime et moindre sur le transport aérien. La mise en place de plus de garde fous permettrait aux acteurs économiques insulaires de ne plus être soumis à cette incertitude (approvisionnement, ...) et engendrerai moins de coût de structure.

o **Développement, amélioration du réseau routier**

Bien que ceci soit du ressort de la Collectivité de Corse, l'Etat de continuer à attribuer et à augmenter les moyens de réaliser cet objectif à travers le PEI.

Fermeture dominicale

Le principe du repos dominical est inscrit dans la loi, à travers l'article L.3132-3 du Code du Travail « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche »
Il était donc possible au travailleur indépendant de venir travailler le dimanche sans les salariés.

Pourtant la loi du 4 août 2008 portant modernisation de l'économie (LME), a aligné les possibilités d'ouvertures dominicales des grandes surfaces sur celles dont bénéficient les petits commerces de détail alimentaires

Cette loi a donc été un cadeau pour les grandes surfaces alimentaires au détriment des commerces alimentaires de proximité.

Elle a eu pour effet de favoriser les grandes surfaces alimentaires au détriment des petits commerçants pour qui le dimanche était une journée importante,

En plus sont venus s'ajouter deux dérogations :

- L'augmentation d'ouvertures dominicales autorisées par le maire (dimanche du maire)
- Les Zones Touristiques Internationales

Les entreprises artisanales et commerciales alimentaires de proximité subissent tous les jours les coups de butoir des Grandes Surfaces, que ce soit de manière directe ou indirecte.

- De manière directe avec le très fort impact que leur développement a connu, le détournement de la clientèle par une volonté affichée de se substituer au commerce traditionnel
- De manière indirecte par la guerre commerciale qu'elles se livrent entre elles et qui fait des entreprises de proximité des victimes collatérales.

Le déséquilibre est grand entre des entreprises de grandes tailles faisant travailler leurs salariés et les TPE de commerce alimentaire ou le chef d'entreprise travaille également

Nous demandons aux représentants de l'Etat en Corse de favoriser les rencontres entre grande surfaces alimentaires et représentants du petit commerce, afin que ce dernier puisse être préservé

- **Concurrence déloyale**

Les entreprises de proximité régionales rencontrent également une situation concurrentielle dégradée et inégalitaire causée par 2 facteurs importants que sont :

- **La Micro entreprise :**

Mis en place en 2009 sous le nom de régime de l'auto entrepreneur.

Le plafonnement de la durée maximale d'exercice à 2 ans sous le régime de la micro entreprise tarde à être décidé.

Le CA annuel moyen déclaré par les micro-entrepreneurs s'élève à 13 533 euros, largement en dessous du plafond pour bénéficier de la franchise de TVA.

Nous pouvons donc penser que ce système :

- o Créé de la précarité cela afin de diminuer les chiffres du chômage
- o Créé une économie dissimulée afin de ne pas dépasser le plafond de franchise de TVA

(Source ACOSS 2017)

Le Chiffre d'Affaires moyen annuel déclaré par les micro-entrepreneurs s'élève à 13 533 euros, largement en dessous du plafond pour ne plus bénéficier de la franchise de TVA.

Nous pouvons donc en déduire que

- o Ce système crée de la précarité sous le prétexte de diminuer le chômage
- o Ce système encourage la dissimulation de richesse pour bénéficier de la franchise de TVA

- **Main d'œuvre détachée :**

Elle a été définie par la directive européenne du 16 décembre 1996. Modifiée en 2018, en vigueur en juillet 2020

Le nombre de travailleurs détachés en 2018 sur la région Corse s'est élevé à 5029 (3392 Corse du Sud, 1637 Haute Corse).

Propos repris du Corse Matin 19 mai 2019 : Source DIRECCTE de Corse

Nous demandons qu'un renforcement des contrôles soit effectué auprès des entreprises pouvant utiliser de la main d'œuvre détachée.

Transformation numérique

La crise sanitaire de ce printemps a montré l'importance du numérique pour les entreprises. Les responsables de TPE sont peu au fait sur ce que l'informatique (numérique) peut apporter à l'activité de l'entreprise (visibilité, vente, développement, ...)

Pour autant, ils manifestent un intérêt indéniable sur le sujet et pensent que cela fait partie de la transformation de l'économie de la Corse.

Le plan de relance national comporte sur la maîtrise et le développement du numérique dans les entreprises.

Ce volet mentionne un dispositif d'audit et d'accompagnement collectifs de l'ensemble des TPE et des PME

L'U2P demande que ce volet sur la transition numérique et plus précisément sur le dispositif d'accompagnement soit déployé au niveau des TPE régionales

III) CHANGER LE MODELE ECONOMIQUE DE LA CORSE

La crise sanitaire du printemps dernier doublée d'une crise économique encore en cours à mis en évidence deux spécificités de notre économie insulaire.

D'une part, comme indiqué précédemment, la structure économique de l'île est composée à 95% d'entreprises de -10 salariés.

La taille de ces entreprises, les graves problèmes rencontrés durant la crise sanitaire et la pression fiscale rencontrée ont de nouveau mis en avant le besoin de mesures fiscales et sociales adaptées à la Corse.

Ainsi pour les entreprises, le besoin d'agir sur :

- La fiscalité : charges sociales et fiscales, afin de permettre aux entreprises de faire face à des charges proportionnées aux spécificités insulaires
- La concurrence : pour donner une égalité des chances au niveau national et européen
- Le transport (voir plus haut)
- La transmission d'entreprise (voir plus haut)

D'autre part, la crise sanitaire a mis en avant la forte dépendance au tourisme de notre économie. Ce dernier représente à lui seul 24% du PIB insulaire avec des effets induits sur près de 50% de l'économie de l'île.

La forte saisonnalité que nous connaissons repose sur la période d'avril à septembre.

Or durant les mois d'avril et mai, l'activité économique était quasiment à l'arrêt, les mois de juin et juillet ont été très mauvais, et le mois de septembre plutôt moyen, seul le mois d'août a permis de « limiter la casse »

Il est donc d'une importance notable que l'économie Corse ne soit plus dépendante que d'un seul secteur, lui-même très dépendant de la situation extérieure. Toutefois, si l'importance en masse du tourisme ne doit pas être remise en question, son poids sur le PIB insulaire doit être revu.

Pour cela, il est nécessaire de renforcer le marché intérieur (bien que limité par la taille de la population) et de favoriser l'export (matériel et immatériel).

A) **Renforcer le marché intérieur**

Le renforcement du marché intérieur passe aussi bien au niveau de l'offre, qu'au niveau de la demande.

Les entreprises de proximité font partie intégrante de l'offre régionale.

Renforcer les centres villes :

- Créer une foncière avec la Caisse des dépôts et consignations qui aura vocation à acheter les locaux des petites entreprises en vente, afin de maintenir les activités de proximité.
Les biens achetés pourront être loués ou revendus à des chefs d'entreprise artisans, commerçants et professionnels libéraux. Ce dispositif, dans lequel l'U2P participera à la gouvernance, est indispensable pour garantir la diversité des activités et contribuer à la redynamisation des centres villes et centres-bourgs.
- Renforcer les commissions d'aménagement commercial par la présence de représentants des entreprises de proximité
- Etendre le besoin d'autorisations d'exploitation commerciales pour tout projet de création ou d'extension de magasins de commerce de détail supérieurs à 400 m2 de surface de vente.

Diversifier l'offre

La diversification de l'offre régionale est une condition impérative pour que cette dépendance extérieure ne soit trop prégnante sur l'économie régionale.

Cette diversification appelle une transformation du tissu économique insulaire, mais toutefois, il ne s'agit pas d'industrialisation forcée ou majeure et l'offre proposée par les entreprises locales doit lui permettre d'être rentable.

L'U2P appelle à soutenir et développer les filières artisanales pouvant proposer aux consommateurs ou aux professionnels des produits régionaux sans avoir nécessairement besoin d'apport extérieurs.

L'U2P est consciente que développer l'offre n'est qu'une partie du développement économique interne insulaire, la demande intérieure doit également être favorisée, donc augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs insulaires, et faire en sorte que l'augmentation de ce pouvoir d'achat supplémentaire puisse trouver des débouchés au niveau régional.

Augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs

- Réduire le taux de TVA

Territoire insulaire au même titre que les régions ultramarines, la Corse est quant à elle soumise au même régime de TVA que la France métropolitaine en ce qui concerne le taux normal. La Corse doit bénéficier d'un taux normal de TVA de 8.5% comme les départements d'outre-mer au lieu des 20% actuellement en vigueur. Ce différentiel de TVA permettrait d'obtenir une diminution des prix et serait une façon de doper la consommation.

- Modification du taux d'assiette de l'IR

Une modification (ou un décalage) des tranches d'imposition sur le revenu doit être mis en place pour les revenus les plus faibles. (1ère et 2ème tranche)

Barème impôt sur le revenu actuel		Barème impôt sur le revenu proposé	
Tranche de revenu imposable	Taux d'imposition	Tranche de revenu imposable	Taux d'imposition
De 0€ à 10 064 €	0%	De 0€ à 10 064 €	0%
De 10 064 € à 25 659 €	11%	De 10 064 € à 25 659 €	0%
De 25 659 € à 73 369 €	30 %	De 25 659 € à 73 369 €	11%
De 73 369 € à 157 806 €	41%	De 73 369 € à 157 806 €	41%
Au-dessus de 157 806 €	45 %	Au-dessus de 157 806 €	45

B) Développer l'export

Pendant la crise sanitaire, les transports ont pu fonctionner, certes en mode dégradé, mais ont pu fonctionner.

Développer la production de produits identitaire afin que ceux-ci puissent également trouver un débouché commercial hors de l'île.

L'U2P propose que favoriser l'export concerne les biens matériels et les biens immatériels

L'export de bien immatériel sort du champ du commerce de proximité, mais un des rôles de l'U2P régionale est de penser au développement économique insulaire.

C) Aller vers l'autonomie énergétique de l'île

La Corse, île montagne dans la Méditerranée dispose d'atouts capables d'offrir des solutions énergétiques complémentaires ou alternatives en développant les énergies renouvelables.

- L'énergie solaire doit être développée.
La Corse dispose avec la région PACA la durée d'ensoleillement la plus longue de la France métropolitaine.
L'Université de Corse à travers son site de recherche sur le site de Vignola est un leader en recherche production/stockage de l'énergie électrique. Son savoir, ses connaissances sont des atouts que l'île doit développer
- Marin : Les moyens énergétiques que peut fournir la mer dont la Corse est entourée peuvent être une source capable de fournir une partie de la production énergétique insulaire
- Hydraulique : Grâce à la pluviosité qu'elle reçoit tous les ans, la Corse possède un fort potentiel en énergie Hydraulique.
Certes, il existe des barrages, sur différents points de l'île, mais la ressource n'est encore pas assez exploitée.
Il n'est pas forcément question d'avoir de grandes réalisations, mais l'essor de petites structures peut être facilité.

Contributions de la Confédération des PME (CPME) dans le cadre des travaux sur la relance économique, l'emploi et la fiscalité.

Pour les entreprises

- 1) Maintenir les capitaux propres des PME à un niveau suffisant pour qu'elles puissent bénéficier de financements des organismes de crédit grâce à la mobilisation de différents dispositifs :
 - Prêts participatifs
 - Fonds d'investissements de proximité (FIP Corse)
- 2) Réviser les modes d'affectation de la dotation de continuité territoriale pour en faire bénéficier un plus grand nombre de PME ayant subi des pertes importantes en raison de la crise sanitaire
- 3) Réouvrir les commerces de proximité non essentiels avec un accueil des clients sur rendez-vous. Les petits commerces ne devant pas être tenus responsables de la recrudescence de l'épidémie.
- 4) Ne pas faire croire aux commerçants qu'une réouverture est possible prochainement, alors que les probabilités sont faibles, pour éviter des achats de stocks de marchandises qui seront invendus.
- 5) Favoriser la mise en place de plans de sauvegarde pour les entreprises en grande difficulté.

Pour les salariés

- 1) Maintenir le dispositif de chômage partiel jusqu'à la réouverture définitive des entreprises
- 2) Distribution de chèques de consommation à utiliser localement
- 3) Mise à disposition de microcrédits

Contribution CGT commission Ad Hoc relance économique.

Voici quelques propositions développées lors de la commission du 18 novembre.

La CGT souhaite que dans le cadre de la description de la situation économique et sociale en Corse soit mentionné le fait que la Corse est la région **la plus inégalitaire de France**. Comme le précise l'INSEE ces inégalités sont dues d'une part aux très faibles revenus pour le dernier décile et aussi à des patrimoines importants plus faiblement imposés en Corse?

Comme l'a confirmé le président de la CADEC lors de son audition, l'épargne en Corse est de 10 milliards d'euros ce qui constitue un record national et qui contraste avec le taux de pauvreté record mais qui valide la forte inégalité de ressources de la population de notre région.

La crise actuelle exceptionnelle, montre le besoin de fonds publics de dizaines et centaines de milliards d'euros. A mettre en rapport aux 200 milliards d'aides sociales et fiscales annuelles attribuées aux entreprises sans contre parties. Sans parler de la fraude fiscale et sociale qui explose. Sans recettes fiscales et sociales massives, de relance de la consommation par des hausses de salaires, ce seront une fois de plus les salariés, demandeurs d'emplois et retraités d'en payer le prix. Le dernier vote du Sénat prolongeant l'âge de départ à la retraite en est la démonstration.

Si la CGT est favorable à une mise à jour de l'impôt sur le revenu, il faut en accroître le produit en préservant les plus modestes et en taxant davantage les plus aisés et les revenus du capital. En effet l'IR est le seul impôt progressif et ne représente plus aujourd'hui que 8% des prélèvements obligatoires contrairement à la TVA qui frappe tous les citoyens et davantage les plus modestes.

Exonérer de cotisations sociales les entreprises de moins de 20 salariés ne donnera pas davantage de pouvoir d'achat aux salariés. Au contraire les déficits sociaux pénalisent surtout les plus modestes en dégradant la qualité de nos services publics (santé, éducation...) et la baisse des prestations (retraites, allocations chômage). **Plus que jamais conditionner les aides et réductions d'impôt aux entreprises à des contre parties sociales et environnementales est impératif.**

Rappeler également que la Corse bénéficie de mesures fiscales particulières (crédit impôt corse, taux réduits de TVA, Fiscalité du patrimoine...) pour un montant annuel de 600 millions d'euros. Faire un bilan de ces réductions au regard des prix élevés et des bas salaires subis en Corse. Même si la CGT est favorable à la baisse de la TVA notamment sur les produits de 1ere nécessité, réduire la TVA comme dans les DOM sans garantie ni contre partie, risque une nouvelle fois d'être coûteux et inefficace.

La CGT exige que l'accord sur la prime de trajet Corse validé par la totalité des organisations syndicales et patronales soit mis en œuvre et appliqué à tous les salariés.

Cette crise majeure, tragique et exceptionnelle a montré l'importance de maintenir et développer nos services publics (santé, éducation, protection sociale ...) ainsi que les métiers dits invisibles (caissières, aides à domicile, collecte des déchets...)

La CGT se battra pour que cette crise sanitaire et sociale exceptionnelle remette au centre du jeu le besoin d'une république sociale du 21e siècle en tournant le dos aux choix passés d'injustice sociale et d'accroissement des privilèges pour une minorité .

Contribution du syndicat FORCE OUVRIERE sur la pandémie COVID19

La crise sanitaire due à la pandémie du virus Covid19 se poursuit entraînant avec elle de nouvelles cohortes de difficultés pour les entreprises et leurs salariés.

Avec la deuxième vague de contamination, sont apparues de nouvelles mesures restrictives en matière de libertés individuelles et collectives puisqu'il y a menace de contrôle aussi sur la sphère privée.

Pour Force-Ouvrière le rôle des syndicats et représentants du personnel est de s'assurer que les moyens nécessaires sont mis en oeuvre pour prévenir et protéger la santé et la sécurité au travail.

Le retour de l'état d'urgence sanitaire peut faire craindre de nouvelles restrictions quant à la défense des salariés particulièrement sur la réduction des délais d'information et de consultation des CSE et des instances statutaires dans la fonction publique.

L'accent a été mis sur les protections (masques...) et l'ensemble des secteurs d'activité (public et privé) de la région corse à respecter ces consignes même si nombre d'employeurs ont évoqué le coût des équipements.

La crise économique et sociale qui découle de la crise sanitaire a montré une nouvelle fois le rôle majeur de l'intervention publique, des services publics et de la Sécurité sociale (aides de l'État, fonds de solidarité...)

Pour Force-Ouvrière les aides publiques massives doivent être soumises à conditions, contrôlées et en particulier l'interdiction des licenciements.

Il est donc nécessaire de renforcer les moyens de l'inspection du travail, pour s'assurer également des conditions d'exercice du télétravail.

Dans notre région, il peut être intéressant d'exercer en télétravail (transports difficiles) à condition que le numérique soit correctement installé (ce qui n'est pas le cas), que les salariés disposent des outils nécessaires et qu'on évite l'isolement.

Comme lors de la première vague de Covid19, les personnels de santé sont les plus exposés et peu de revalorisations sont intervenues pour les soulager, pas plus que pour les métiers dits de deuxième ligne (maintien à domicile, aides ménagères...)

La Corse est une des régions les plus pauvres de France (revenu médian inférieur de 7% à la moyenne nationale, taux de chômage supérieur la

moyenne nationale, 20% des ménages sous le seuil de pauvreté) et son tissu économique est composé de 95% d'entreprises de moins de 10 salariés (source INSEE)

Compte tenu de cette situation le syndicat Force ouvrière demande aux employeurs pour relancer l'économie en Corse, de procéder à des revalorisations de salaires car la consommation ne pourra repartir si le pouvoir d'achat stagne et de négocier des accords avec les organisations syndicales pour que toutes les entreprises de proximité puissent bénéficier du dispositif d'activité partielle.

De manière générale Force-Ouvrière rappelle que les salariés ne sont pas les auteurs de cette crise sanitaire avec ses conséquences économiques et sociales et qu'ils ne doivent pas en payer le tribut.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**URI CFDT
CORSICA**

**CETTE CRISE NOUS RAPPELLE QUE
L'UTILITE D'UN TRAVAILLEUR NE
CORRESPOND PAS TOUJOURS A SON STATUT
SOCIAL ET A SON SALAIRE (Laurent BERGER)**

**UN PLAN DE RELANCE POUR TRANSFORMER
NOTRE ECONOMIE**

L'acte II du re -confinement (6 mois après)

Faire face à l'arrivée de la deuxième vague de la COVID 19 alors que l'activité économique n'a pu reprendre normalement des suites de la première vague de la COVID 19.

Nul ne connaît l'issue de la crise que nous vivons et nous ne maîtrisons pas le cours des choses.

Seules certitudes : les difficultés économiques et sociales seront majeures en sortie de crise.

Nous devons donc à la fois répondre à la fois à l'urgence, en nous concentrant en tant que syndicat de salariés sur le vécu des travailleurs et poser les jalons structurant pour l'avenir.

I Ce que la crise met en lumière

Parce que cette crise est inédite et ouvre une période de forte incertitude, il importe de ne pas calquer des modèles prêts à porter sur la sortie de crise, mais d'identifier préalablement ce qu'elle met en lumière. Chaque point pourrait faire l'objet d'un long développement et la liste n'est évidemment pas exhaustive.

Au plan social

La nécessité de services publics et « au public » accessibles à tous et dont il faut accepter qu'ils ne fonctionnent pas toujours en flux tendu (la santé, évidemment mais aussi l'éducation, la recherche, l'énergie ; l'alimentation, la propreté, la sécurité, les transports...) Les besoins vitaux en première ligne.

Des métiers à forte valeur ajoutée sociale peu valorisés économiquement et socialement (prestige social, rémunérations conditions de travail...)

La vulnérabilité de ceux qui sont les éloignés du cœur de notre modèle de protection sociale et de l'emploi de qualité (les précaires, les indépendants) et des personnes les plus fragiles de notre société (les sans -abris, les personnes dépendantes et handicapées, les victimes de violence intrafamiliales, etc...)

Les inégalités de notre société (ou injustices perçues) : celles -ci se révèlent dans le rapport du confinement (ceux qui le passent dans leur résidence secondaire et ceux qui vivent les uns sur les autres) et au travail (les « exposés » et les « protégés » , « ceux qui payent le confinement des autres », mais aussi le télétravail lui-même (en fonction du rapport au numérique, des conditions de vie et d'équipement, , de la charge de travail , du fait de garder ou pas ses enfants, etc...) il y a là un risque d'accentuer davantage les fractures sociales.

L'émergence de nouvelles formes de risques psychosociaux.

L'importance et l'efficacité de notre système de protection sociale qui joue à plein son rôle d'amortisseur, malgré des failles (travailleurs très précarités, jeunes, indépendants travaillant seuls ...).

La méconnaissance de leurs droits par beaucoup de travailleurs et la différence entre ceux disposant d'IRP et les autres.

Une forme de re-légitimation du dialogue social qui reste à confirmer (l'exécutif et le MEDEF ont besoin d'interlocuteurs et du relais dans la période.

La nécessité d'un tissu associatif solide localement (souvent considéré comme un supplément d'âme) pour maintenir les liens et venir en aide aux plus fragiles.

Au plan économique

La dépendance des entreprises à la puissance publique, exacerbée en temps de crise.

La capacité des entreprises à changer de production (produit de gel hydro-alcoolique de masques aujourd'hui, activités moins intensives en carbone ?).

L'importance des industries de l'art de vivre dont la crise prive les citoyens (bars, cafés, restaurants, culture, sport, loisirs, tourisme).

Au plan européen et international

Une mondialisation sans gouvernance ni régulations suffisantes.

L nécessité de l'UE et ses fragilités notamment l'absence de compétence sur les questions sanitaires.

Au plan démocratique et sociétal

La nécessité d'un Etat providence

Une réforme de l'Etat conduite sans réflexion stratégique sur ses missions.

Le rôle indispensable de certains acteurs sociaux dans la période sans qui le gouvernement serait complètement dépassé.

Notre rapport au risque et au temps, faut-il attendre de subir les effets de la crise (écologique, sanitaire) pour agir ?

La concordance entre crise sanitaire et atteinte à la biodiversité.

Une affirmation des solidarité petites et grandes avec une aspiration au lien social, à la fraternité.

Une tension entre protection sanitaire et libertés publiques, individuelles et collectives ;

De forts risques démocratiques : complotisme risques de percevoir les régimes autoritaires comme plus efficaces que les régimes démocratiques, sentiment en sortie de crise que le changement n'est pas à la hauteur des attentes.

II Des revendications de court et moyen terme

Il nous faut naviguer entre deux risques :

- Mettre en place un plan de relance destiné à faire repartir l'économie en sur régime dans l'espoir d'un rattrapage au détriment des enjeux environnementaux, sociaux démocratiques.

- Penser que l'on peut passer en un jour du « jour d'avant » au « jour d'après » est illusoire. Il ne s'agit pas de faire table rase du passé.

La CFDT porte le message de transformation sociale qui consiste à agir chaque jour pas à pas avec des objectifs de long terme en tête et des valeurs fortes au cœur.

La CFDT maintient son cap, d'un nouveau **mode de développement** et concentre ses efforts sur **des revendications fortes** qui crantent le nécessaire changements articulés autour de **trois enjeux clés** :

La justice sociale

L'urgence écologique

L'impératif démocratique

Telle est notre boussole dans une période marquée par la complexité et l'incertitude.

Sans tomber dans les travers qui donnerait une lecture du monde au seul prisme de la crise au détriment d'autre sujet.

Il faudra combiner mesures immédiates qui soulagent et redonnent confiance et cohésion sociale et d'autres au long terme construit démocratiquement pour poser des jalons sur le long terme.

COURT TERME : REPARER ET APPRENDRE A VIVRE AVEC LE VIRUS

- **Le dialogue social**, garant d'un travail de qualité et d'une reprise possible dans les entreprises et administrations.

Les conditions de travail et de protection des travailleurs, les organisations du travail sont les clés pour surmonter la crise et resteront après le confinement.

Les chefs d'entreprise ou les managers doivent être des facilitateurs , le dialogue social doit être une priorité dans les entreprises.

- **Reconnaître les métiers à forte valeur ajoutée sociale**

Engager des augmentations pérennes de salaires et un travail de reconnaissance de leurs qualifications, savoir-faire et savoir être.

Reconnaître ces métiers dans les organisations du travail.

- Face à l'explosion du chômage actuelle et à venir la CFDT appelle à la mobilisation pour limiter le nombre de suppressions d'emplois et pour accompagner les chômeurs.
- Abandon de la réforme chômage
- Lancer une concertation sur l'emploi dans toutes ses dimensions

(Mobilisation de tous les outils de **GPEC** et de sécurisation des parcours pour les nombreux travailleurs qui seront en activité réduite, au chômage, ou dont l'emploi est exposé aux mutations économiques et à des restructurations.)

Cet exercice est indispensable pour anticiper et accompagner les transitions professionnelles induites par la transition écologiques et énergétiques au niveau des territoires, des comités de filières mais aussi dans l'entreprise pour sécuriser les parcours professionnels des salariés sans déresponsabiliser les entreprises. « Former plutôt que de licencier »

Il est important et souhaitable que le service de la formation de la CDC soit en lien étroit avec l'ADEC afin de coller aux besoins du tissu économique sur la mutation du travail.

Certains métiers vont disparaître d'autres vont émerger. Il faudra anticiper l'avenir et prévoir ces formations

Ces formations seront d'autant plus identifiables si les filières sont structurées.

La structuration de la filière bois est appelée par bon nombre notamment une majorité des salariés ONF.

La pluriactivité pourrait être une réponse au besoin d'employabilité à temps plein. Et, le développement de groupement d'employeurs est un des vecteurs qui aideraient à l'employabilité à temps plein.

- **Répondre à l'urgence des publics les plus fragilisés par la crise**

Les précaires, les jeunes en rupture familiale, nombre de travailleurs indépendants, les publics vulnérables ont vu leur fragilité décuplée par la crise.

- Développer des dispositifs de solidarités adaptés à chacun de ces publics. (Ouvrir largement le RSA-jeunes, pérenniser les chèques-service pour les sans-abris, aide au paiement des loyers...)
- **Reconnaissance des travailleurs qui ont affrontés la crise en présentiel**

Les salariés qui ont dû travailler en présentiel ont subi la peur d'avoir à travailler et ont travaillé plus. Une forme de reconnaissance leur est due et pas uniquement de façon symbolique.

- **Responsabiliser les entreprises et les administrations**

Les entreprises qui ont bénéficié des aides publiques devront faire preuve de responsabilité en termes de versement d'intéressement (grande distribution par exemple). Les employeurs publics ne doivent pas être exemptés de ce principe.

- **Inventer une gouvernance de la relance**

La crise économique et sociale va frapper de manière différenciée tous les secteurs, les filières, les ménages, les travailleurs.

La réponse nécessitera du sur-mesure pour aider chacun à hauteur du besoin. Cela nécessitera une connaissance fine sur le plan national, sectoriel et territorial du tissu économique.

Constitution pour cela d'une institution ou d'une **commission ad hoc** qui serait une sorte de commissariat au Plan **combinant diverses compétences** disparates (BF ,DIRECCTE , Direction générale des entreprises, BPI, Conseil National de l'industrie, observatoire des branches ...) **ainsi qu'un dialogue social à tous les niveaux.**

- **Un accompagnement global**

Les travailleurs tout comme les entreprises qui ont subi et subissent de plein fouet la crise ont besoin d'un accompagnement global revendiqué de longue date par notre organisation, la CFDT. Cet accompagnement devra être accessible partout où c'est possible.

- **Garantir une pratique démocratique exemplaire**

Compte tenu des risques en matière de climat social et démocratique, la sortie de crise doit reposer sur une pratique démocratiques exemplaire qui associe acteurs économiques et sociaux comme les territoires. (« Etats Généraux du pouvoir de vivre », « comité d'experts en science humaine et sociales pour éclairer les effets de longs termes »).

- **Partager les efforts**

Les accords de performance collective doivent s'accompagner d'engagement en matière de qualité de l'emploi et de qualité de vie au travail, de dialogue économique et social notamment sur la stratégie, la formation et l'investissement dans la transition écologique.

« Emergence d'un nouveau contrat social d'entreprise »

COURT/MOYEN TERME : SE PREMUNIR

- ***Un pacte productif au service d'un rebond écologique et social***

Le pacte productif sera l'un des leviers du plan de relance du gouvernement.

- Recentrer ce pacte sur ces deux objectifs de base : décarbonation et le plein emploi.
- Gouvernance de la formation doit pouvoir répondre à ces enjeux.
- Recherche de l'innovation.
- Encouragement des actions des entreprises sur leurs chaînes d'approvisionnement et d'achats (recyclage/réemploi réduction du gaspillage réparabilité respect des droits fondamentaux et de l'environnement).
- Etendre les indices de réparabilité des produits au-delà des déchets électroniques
- Systématiser la commande publique responsable « règles sociales environnementales »
- La conditionnalité systématique des aides publiques. (Dialogue social de qualité, stratégie de formation, économie moins carbonée).

Le dialogue social est le vecteur le plus efficace du respect des engagements pris.

- Appui renforcé aux TPE afin de préserver l'emploi.

- ***Renforcer notre modèle de protection sociale au service de tous***

La crise a mis en lumière les failles d'une partie de notre modèle de protection sociale.

- **Organiser une large consultation permettant de faire des choix collectifs en matière de protection sociale.**
- **Exiger une loi « grand âge ».**
- **Négocier une généralisation de la prévoyance.**
- **Renforcer la portabilité des droits des travailleurs.**
- **Intégrer les nouvelles formes d'emploi.**
- ***Porter la logique de travailler « tous et mieux » plutôt que celle de « travailler plus »***

Nous devons viser le travailler tous et mieux et non le travailler plus.

Il s'agit d'un enjeu clé pour ne pas voir le climat social se dégrader davantage et éviter un possible affrontement entre travailleurs.

- **Agir sur les organisations du travail :** La reprise de l'activité avec le virus comme la massification du télétravail appellent à se pencher sur les organisations du travail. Ce sont des opportunités pour agir sur la qualité du travail et la réduction des pénibilités.
- **Le projet CFDT de banque du travail (ou compte épargne temps universel) doit bénéficier à tous** et pas seulement à ceux qui bénéficient déjà des meilleures marges de manœuvre et la possibilité d'articuler au mieux les différents temps de la vie.

- **Repenser la croissance au prisme des nouveaux indicateurs de richesse**

La crise a montré que la richesse de notre pays ne se résume pas à la croissance de son PIB :

Le bien-être de la population, la prise en charge de nos aînés, des enfants, des plus vulnérables, la santé, l'éducation, les lieux de vivre ensemble (culture, sport etc...) participent autant de notre richesse que l'alimentation et l'agriculture, un logement décent, les transports, l'énergie etc...

- ***Construire une gouvernance de long terme, appuyée sur le dialogue social et des espaces de régulation au service d'une meilleure résilience.***
- **Structurer une pratique démocratique qui articule démocratie politique et sociale, représentative et participative et garantisse des lieux de régulation à tous les niveaux.**

Cette exigence de dialogue à tous les niveaux (national sectoriel territorial dans les administrations et les entreprises) est la garantie durable d'une prise en compte des situations vécues par les travailleurs et un vecteur de confiance dans une période de forte incertitude.

- ***La démocratie participative et la société civile au cœur de projets de développement économique et social durables.***
- **Mettre en place des espaces de dialogue et de co-construction dans les territoires pour donner aux citoyens le pouvoir d'agir sur la conversion écologique et sociale de leur bassin de vie ou d'emploi.**
- **Valoriser le rôle de bénévolat et favoriser l'engagement associatif.**

- ***Financer la sortie de crise.***

L'impact budgétaire de cette crise est et sera majeure tant sur le plan finances que des comptes sociaux.

L'investissement de court terme est d'une telle ampleur qu'il va contraindre les choix du long terme pourtant indispensables ainsi que les investissements sociaux et écologiques. Il va falloir collectivement faire face à ce paradoxe car l'une des leçons de la crise est bien la réintroduction du long terme.

Notre boussole ne doit pas être la dette mais la soutenabilité écologique, sociale et démocratique de notre société.

- **La finance durable constitue un levier de mise en œuvre d'une transition écologique ainsi que les projets innovants.**

L'investissement socialement responsable (ISR) permet d'orienter l'épargne individuelle et collective vers la transition écologique et sociale. Le développement des obligations vertes (green bonds) et sociales (social bonds) peut jouer un rôle utile face aux besoins de financement.

- **Revendiquer la reprise des dettes liées au coronavirus.**
- **Mettre l'épargne au service d'une relance écologique et sociale.**
- **Réformer la fiscalité pour plus de justice sociale.**

Lutter contre l'optimisation fiscale ; des revenus du capital soumis au même barème que les revenus du travail ; un impôt unique progressif sur le capital ; ajout d'une tranche de 50 % au barème d'impôt sur le revenu au-delà de 300 000 € annuels.

- ***Maîtriser et développer nos filières et services publics stratégiques***

Sur le territoire national, dont la Corse est fortement dépendant, une relocalisation aveugle des activités serait illusoire, voire dangereuse (manque de compétences de matières premières, risques de représailles économiques ...)

Il s'agira de s'interroger sur le vouloir et le pouvoir produire.

Il s'agit aussi de développer les secteurs essentiels à la transition écologique et sociale : services publics et au public, rénovation thermique des bâtiments, transport (dont le fret), énergie, bois et forêt déchets restauration des écosystèmes.

Nous sommes dans une période d'incertitude et de complexité.

Crise sanitaire, crise économique et sociale crise démocratique...

Nous devons gérer de multiples risques en tenant compte de leurs interdépendances.

Face à l'ampleur de la tâche les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 offre une grille de lecture qu'il importe de prendre en compte.

Sur le territoire national il s'agit de traduire concrètement les 6 enjeux prioritaires.

1. Agir pour une transition juste en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et liberté à toutes et tous.
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles pour agir en faveur du climat de la planète et de sa biodiversité.
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportement et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable.
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable.
5. Rendre effective la participation citoyenne et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation.
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

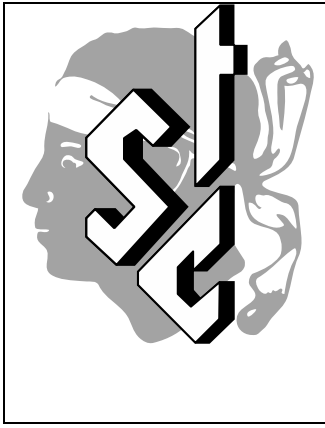
L'une des leçons de la crise c'est la nécessité de réintroduire le long terme.

Par-delà les objectifs il importe de définir ensemble les trajectoires, les étapes intermédiaires, es indicateurs de court moyen et long terme qui orienteront les acteurs, dans le cadre **d'une conférence de la transformation écologique et sociale.**

Donnons-nous cet horizon commun.

Face à la crise inédite que nous vivons et malgré les défis à affronter la CFDT a la responsabilité de participer pleinement à construire un nouveau contrat écologique et social qui associe toutes les forces vives au niveau national et territorial.

Avec son réseau de militants et d'adhérents, la CFDT a aussi la force de porter ce que vivent les travailleuses et les travailleurs



SINDICATU DJ J TRAVAGLIADORJ CORSJ

LIBERAZIONE SUCIALE
LIBERAZIONE NAZIUNALE

*Imm. Le Mozart – Finosello Tél : 04
95 22 05 94*

*Av. Mal Lyautey – BP 583
20186 AJACCJU Cedex 2
e-mail : stc2a@orange.fr*

*Maison des Syndicats Tél : 04 95
31 25 15*

*Rue du Castagnu Fax : 04 95
32 58 21
20200 BASTJA
e-mail : stc.bastia@wanadoo.fr*

CONTRIBUTION DU STC-CESECC : RELANCE ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FISCALITÉ.

Partisan d'un syndicalisme différent, le S.T.C. combat pour une profonde **démocratisation** de la société, pour rapprocher le citoyen des instances de décision et rendre les travailleurs acteurs de leur devenir. Fidèle à lui-même le S.T.C. affirme que, dans son combat, "**Libération Sociale**" et "**Libération Nationale**" sont liées et complémentaires. Le S.T.C. a pour mission la défense de tous ceux qui vivent de leur travail contre un salaire, un traitement, sans exploiter autrui, quelles que soient les fonctions qu'ils occupent et quels que soient l'activité ou le champ professionnel auquel ils appartiennent. Leur place dans la production déterminant une situation concrète caractérisée par un ensemble d'intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels irréductibles à ceux du patronat, le S.T.C. affirme sa vocation à défendre exclusivement leur intérêt : en ce sens il est un "Syndicat de classe".

- Le BTP :

En corse, une grande majorité d'entreprise est constituée de TPE de moins de 11 salariés, sans aucune représentation de personnel. Il y a une demande d'emploi en forte hausse car c'est un secteur en tension.

Le salaire moyen dans la construction, avec 11,9 euros net de l'heure est plus faible que dans le reste de l'économie Corse et que sur le continent. En effet, le niveau de salaire dépend essentiellement de la catégorie socioprofessionnelle, de la taille des entreprises et de l'âge. Or sur l'île, le secteur se caractérise par une sur représentation des ouvriers non-qualifiés et par l'absence de très grandes entreprises : le salaire moyen régional est donc tiré par le bas. Même lorsque l'on élimine ces effets liés à la structure des emplois et du tissu productif, les écarts se réduisent mais ne disparaissent pas. La Convention Collective Régionale Corse du BTP demande à être renégociée à la hausse.

- La Charte sur l'Emploi local :

Fondée sur une situation de chômage et d'emploi très préoccupante, à l'initiative du président de l'assemblée de Corse, une charte sur l'emploi local a été signée en 2017 par 46 signataires. Que dit cette charte : « les opportunités d'emploi, les offres de formation et les potentialités de développement économique qui existent, doivent

bénéficiaire prioritairement à ceux qui possèdent leurs centres d'intérêts moraux et matériels en Corse : par exemple ceux qui sont nés en Corse ou qui y ont suivi leur scolarité , ceux qui vivent durablement en Corse ou qui y ont habité, mais qui ont été contraints de la quitter pour faire des études ou pour des raisons professionnelles ; ceux qui ont des attaches familiales ou qui sont propriétaires de biens immobiliers y compris en indivision. Les Corses doivent pouvoir travailler dans l'île, y construire leur projet de vie, sans avoir à choisir entre le chômage, le renoncement à un meilleur emploi ou l'exil. Se résigner à cela reviendrait à sacrifier les rêves de la jeunesse. »
Aujourd'hui qu'en est-il ? Rien, peu de signataires et charte non appliquée. Nous demandons que soit mis un comité de suivi et l'application de cette charte par tous les employeurs de Corse.

- **Compagnie Maritime Régionale publique :**

Depuis sa création, le STC se prononce pour la constitution d'une compagnie maritime corse de service public.

la desserte maritime de l'île, comme l'aérienne, ne peut se concevoir en dehors de la notion de service public. Cet état de fait est d'ailleurs consacré par le législateur lui-même, au travers de la notion de continuité territoriale et de l'importance de l'enveloppe financière qui lui est consacrée. La maîtrise des transports passe par la maîtrise totale de la destination de cette enveloppe.

Le STC l'affirme et le réaffirme tout au long des diverses réunions concernant ce dossier qu' il est inconcevable de soumettre nos transports aux aléas d'un appel d'offre, qui plus est pour des périodes aussi courtes alors que les investissements indispensables sont colossaux ; il n'est pas efficace de soumettre les personnels à l'angoisse d'une quelconque cessation d'activité ou réduction de salaires . Pour que l'enveloppe de continuité territoriale soit utilisée au mieux des intérêts collectifs de la Corse, il est indispensable que sa destination soit clairement définie : le financement des transports extérieurs de l'île au travers de compagnies de service public contrôlées par la collectivité au moyen, non d'un appel d'offre, mais d'un marché négocié ou d'une exploitation en régie.

- **La mise en place du RSA jeune pour un jeune qui n'a jamais travaillé :**

En principe, un jeune n'ayant jamais travaillé n'a pas droit au RSA. Quand on est âgé de 18 à moins de 25 ans, une condition d'emploi de 3.214 heures sur 3 ans ou 3 ans et demi est exigée, sauf pour les jeunes femmes enceintes ou les jeunes parents.

Ainsi, un jeune diplômé de moins de 25 ans sans emploi ne peut pas bénéficier du RSA s'il n'a jamais travaillé. Même chose lorsqu'un jeune quitte prématurément le système scolaire sans diplôme et qu'il se retrouve sans activité rémunérée.

- **L'Indemnité de Trajet Régional Corse :**

Mis en place et signé par Accord en 2009, l'ITRC devrait être étendue à tous les secteurs notamment l'ESS et l'AGRICULTURE. L'île où la vie est plus chère qu'en France et les transports en commun peu développés, l'Indemnité de Trajet Région Corse (ITRC) à hauteur de 200,00 euros annuelle demande à être revalorisée à la hausse (à minima 300 €). Le nouvel accord déjà négocié pour 2020 n'est pas encore signé.

- La Conférence Sociale de 2019 :

25% de corses voire plus vivent sous le seuil de pauvreté. Il a été adopté deux mesures liées aux prix des carburants et des produits de consommation, lors de cette conférence suite à la mobilisation des gilets jaunes .

Le CESEC avait d'ailleurs adopté une résolution avec deux mesures d'urgence liées au prix des carburants et aux produits de consommation courante.

La grande distribution n'ayant pas respecté les accords au sortir de cette conférence sociale, nous demandons que soit respecté la charte signée en mars 2019.

- Le travail saisonnier HCR :

Notre organisation syndicale demande qu'un travail, un audit, une analyse approfondie sur le travail saisonnier dans le HCR en corse et les conséquences de la Covid 19 sur ces contrats soient menés par les partenaires sociaux et en collaboration avec l'ADEC et l'ATC.

En conclusion :

Pour notre part, nous réaffirmons la position que nous mettons en avant depuis le début de cette crise sanitaire économique et sociale. Nous ne devons pas être l'ultime maillon dans le cadre de procédures de licenciement, par le biais des conseillers du Salarié.

Le tissu économique de notre île, constitué de PME et en grande majorité de TPE est plus que fragilisé.

Il faut en être persuadés, **chaque emploi qui sera perdu dans ces entreprises ne sera plus jamais récupéré.**

Pour nous, toutes les aides, « allègement charges, fiscalité, prêts,...qui seront données aux entreprises doivent être assujetties à un objectif impérieux : Le maintien de l'emploi.

Afin d'être au plus près de la réalité, le STC revendique la mise en place d'une structure territoriale avec l'ensemble des représentants du monde économique et salariale, afin d'anticiper le choc inévitable sur l'emploi que tout le monde prédit dans les semaines et mois à venir.

Ne pas laisser les petits entrepreneurs seuls devant des choix difficiles de se séparer de ses salariés.

Le 19/11/2020



Deuxième confinement / 29 octobre 2020

Domaine artistique et culturel

Lors du premier confinement, les structures culturelles insulaires -création, diffusion, formation- ont été fermées au public et mises à l'arrêt l'ensemble des activités artistiques entraînant l'annulation de toutes représentations et concerts, résidences de création, répétitions, ateliers, tournages, expositions, projections de films et ce jusqu'à la fin mai. Par ailleurs l'annulation de nombreux événements estivaux, tournées, festivals, expositions ont menacé leur pérennité et ont précarisé encore la condition des intermittents et les divers contractuels qui sont employés lors de ces manifestations. Cette situation qui a affecté un secteur déjà fragile, a bénéficié de mesures qui ont permis néanmoins de « sauver » dans un premier temps l'existence de l'ensemble de acteurs culturels et des artistes (cf plans de relance de l'Etat Ministère de la culture , de la CDC) en particulier la possibilité du recours chômage partiel y compris pour les intermittents, et le maintien de leurs droits pour ceux n'ayant pas pu reconstituer le nombre d'heures nécessaires pour bénéficier du régime dans les délais requis et cela jusqu'à la fin du mois d'aout 2021. La collectivité de Corse a également, au cours de l'été, adapté les règlements des aides afin d'élargir l'assiette subventionnable en prenant en compte les dépenses de fonctionnement habituellement non éligibles ce qui a permis à toutes les associations d'obtenir un soutien financier compensant en grande partie le manque à gagner de la perte des recettes en billetterie ou en contrats de cessions. Si la crise sanitaire perdure il conviendra que ces mesures exceptionnelles de soutien financier soient maintenues.

Mais comme cela était noté dans la première expression du Cesec relative au Covid 19 ces mesures utiles qui ont réglé les difficultés financières de manière provisoire , et ce malgré l'affaiblissement de leur trésorerie et la quasi absence de fonds propres , rencontrées par les acteurs du secteur, impliquaient qu'à la sortie de la « crise » sanitaire, l'activité artistique et culturelle « reparte » immédiatement : *Or cette période inédite que nous vivons déstabilise durablement ce secteur économique déjà fragile et de nombreuses incertitudes pèsent sur l'avenir. Quand sera possible la reprise des projets et leur concrétisation tant est différée leur réalisation ... Comment récupérer les « heures » non effectuées etc ?*

L'ensemble des activités qui avaient été en grande partie reportées à l'automne, dans le respect des règles sanitaires, et malgré la réduction drastique des jauges entraînant une baisse de recettes conséquentes, et les contraintes nombreuses imposées, ont pu être réalisées ; mais cette faible « reprise » a été malheureusement stoppée par la survenue du deuxième confinement : théâtres, galeries, centres d'art, cinéma ,musées foires, librairies, disquaires, monuments historiques, ont tous été contraints de baisser leur rideau une seconde fois. Mais l'activité doit se poursuivre malgré le confinement, a affirmé la ministre de la Culture. « La création artistique continue de vivre » les tournages, la politique de prêts d'œuvres des musées, les répétitions, les ateliers en milieu scolaire, la formation préprofessionnelle dans les conservatoires, les enregistrements et captations des œuvres, les chantiers de fouilles archéologiques, opérations de restauration et de travaux... vont donc continuer. Une partie des activités artistiques sont autorisées mais aucune présentation au public n'est possible. Le recours à la diffusion numérique sera une nouvelle fois privilégié pour

maintenir le lien avec le public mais ne pourra en aucune manière remplacer l'expérience sensible d'une représentation de spectacle vivant.

Pourtant aucun « cluster » n'avait été constaté dans ces lieux recevant du public, et comment ne pas considérer que l'art et la culture, dans ces temps difficiles que chacun traverse ne sont pas des biens essentiels ? Devant l'incertitude de l'avenir et de l'impossibilité de se projeter comment se réorganiser ? L'annonce de dispositifs de sauvegarde supplémentaires renforçant les mesures des plans déjà mis en place atténueront le choc de ces nouvelles fermetures, mais ne résoudront pas les difficultés à venir inhérentes aux pratiques spécifiques de ce secteur : Ces métiers ont des fonctionnements particuliers faits de caractère saisonnier (les festivals de printemps et d'été), et de calendriers contraints (les salles de spectacles ont leur programmation engagée pour la saison 2020-2021). Ainsi, la plupart des spectacles ou des projets reportés ne pourront se réaliser au mieux qu'un an à un an et demi après la réouverture des salles de spectacle, et que devant une augmentation prévisible de l'offre artistique il est possible que nombre de créations ne trouvent pas de diffuseurs. Il en va de même pour de nombreux films devant sortir en salles actuellement, qui seront contraints de n'être diffusés que par les plateformes ... La résilience de ce secteur- qui a tenté de s'adapter à la situation en maintenant, par exemple, certains événements ou festivals durant l'été, dans des conditions difficiles- est mise à mal et appelle des mesures fortes **de soutien à la reprise** pour éviter la disparition de nombreux établissements, associations, Cies, groupes manifestations ...

Depuis le début de la pandémie du Covid-19, l'Etat et la CDC, mais également les villes, ont mobilisé des moyens importants pour anticiper les conséquences de la crise économique et sociale grave et sans précédent que celle-ci entraîne, crise encore aggravée en Corse, du fait de l'insularité mais également des caractéristiques de ses structures sociales et économiques- l'essentiel des structures culturelles associatives sont des TPE avec moins de 10 salariés, employant occasionnellement un nombre plus important de salariés à l'occasion de créations ou d'organisation de manifestations diverses- La spécificité de la situation corse a donc commandé ces mesures, qui ont été pour beaucoup d'acteurs, des mesures de survie. Ces efforts financiers consentis par la puissance publique s'avèreront néanmoins certainement insuffisants face à l'épreuve de ce deuxième confinement, et nécessiteront de la part de l'Etat un soutien renforcé et particulier.

Le Ministère de la Culture a annoncé, le 23 octobre un soutien supplémentaire de 115M€ (qui s'ajoutent aux 2milliards € intégrés au Plan de relance national) pour les filières cinéma et spectacles (85M€ pour le SV et 30M€ pour le cinéma et a doublé(10M€) le fonds d'urgence spécifique et temporaire de solidarité pour les artistes et techniciens du spectacle qui n'entraient dans aucun autre dispositif). Il serait souhaitable que dans l'enveloppe décentralisée dont va bénéficier la Corse, une part conséquente de ces financements soient alloués au secteur culturel, et que pour les crédits déconcentrés auprès de la DRAC, l'information, quant aux activités éligibles, puissent être diffusée largement auprès des acteurs culturels. On peut constater en effet un déficit dans la circulation de l'information :

- Un portail numérique et /ou un document, recensant l'ensemble des dispositifs de soutien existants pour le secteur artistique et culturel, tant nationaux que

locaux, détaillant les critères d'éligibilité et les modalités d'attribution, devraient être créés, au niveau régional afin de s'assurer que l'information est accessible à tous.

Roselyne Bachelot, Ministre de la Culture, outre les mesures sectorielles annoncées, a confirmé que le « renforcement des mesures transversales » s'appliquent désormais à l'ensemble du secteur culturel, « cela veut concrètement dire que la Culture est éligible au fond de solidarité, aux exonérations de charges sociales, à l'activité partielle et aux prêts garantis par l'état, ainsi qu'à tous les autres dispositifs de soutien ». Mais pour sauvegarder ce secteur économique (représentant plus de 2% du PIB et presque 3% de la population active) il sera indispensable que ces dispositifs soient maintenus au moins durant toute l'année 2021. Ainsi :

- Le maintien des droits à l'assurance chômage des intermittents devra être prolongé au-delà du 31 août et prorogé au moins jusqu'à la fin de l'année 2021, et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire peut être encore durant une partie de l'année 2022.
- Les délais de paiement des divers prêts obtenus devront être rallongés sur une durée allant de cinq ans à dix ans et si les mesures restrictives de fonctionnement devaient être encore en place après le 31 décembre 2020, des délais de paiement des charges de fonctionnement (loyers par exemple) devront être consentis ainsi que le maintien de l'activité partielle.

Si un effort spécifique pour soutenir l'emploi artistique, et redynamiser la jeune création sont inscrits dans le plan de relance national, et étant donné l'absence de visibilité quant à la reprise d'une activité normale, il pourrait être envisagé, comme cela a été fait aux USA en 1933, par le Président Roosevelt, qu'une action volontariste - pendant une durée déterminée - de l'Etat puisse soutenir l'emploi par une intervention directe, et que la commande publique soit largement renforcée

Par exemple :

Que le comité technique de la Cd C qui se réunit pour proposer à l'achat des œuvres plastiques, puisse se réunir trois fois dans l'année pour acheter de nouvelles œuvres

Que la mise en place d'une commande publique d'œuvres sur papier sur le thème *la Corse de maintenant*, « *Corsica d'ava* », constitue un fond de photographies, œuvres numériques et toutes les techniques de dessin, de gravure et de peinture. Cette commande publique pourrait être ouverte non seulement aux artistes professionnels mais aussi aux étudiants à partir de 16 ans. Ces propositions pourraient être faites sur des formats allant de 20 sur 20 cm à 65 sur 50 cm. et le prix d'achat serait fixé à 1500 euros.

Ce type d'action aurait également l'intérêt de pouvoir déployer sur tout le territoire et en particulier sur ceux qui sont éloignés de tous lieux artistiques, une présence artistique et culturelle, et susciter l'émergence de nouveaux projets. Les activités à privilégier seraient celles en direction du jeune public, des publics ayant des difficultés d'accès aux biens culturels et du milieu rural.

- Si à partir de janvier 2021 les GAFAs seront obligés de participer aux financements des productions françaises et européennes, il conviendrait que la négociation sur la taxation des bénéficiaires soit poursuivie et que les crédits ainsi obtenus abondent les budgets de la culture.
- La démarche par ailleurs pour définir et garantir le paiement des droits d'auteurs par les plateformes doit être poursuivie.
- La conférence territoriale qui dans chaque région réunit acteurs culturels et DRAC pourrait dans cette circonstance être mise en place, en y associant le CDC, cheffe de file en matière culturelle depuis la loi de 2002.

La CDC a abondé son plan d'urgence à hauteur de 30M€ (Prêts de trésorerie à taux 0, financement du besoin en fonds de roulement et en trésorerie via l'ADEC, Mobilisation et extension des financements existants (6,25 M€ d'avances remboursables via la CADEC) ce dispositif finance le besoin en fonds de roulement et en trésorerie des très petites entreprises insulaires et des associations, création d'un fonds territorial de garantie accompagnant le plus grand nombre (entreprises et associations), en complémentarité du fonds national de garantie (via la BPI), pendant la crise et immédiatement après, soutien du secteur de l'économie sociale et solidaire et les associations mobilisé par l'ADEC via l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) sous forme de prêt d'honneur à taux zéro pour les entrepreneurs solidaires éloignés des circuits bancaires traditionnels, alimentation par les opérateurs de la CDC des instruments financiers de soutien au secteur associatif notamment via Corse Active pour l'Initiative (CAPI) etc) :

- Un guichet unique pourrait utilement être mis en place, qui à partir d'un seul dossier de demande, permette à chaque acteur culturel de bénéficier de toutes les mesures disponibles adaptées à sa situation, facilitant ainsi les procédures et assurant un versement rapide des aides. A ce jour, on peut en effet constater que de nombre d'entre elles n'ont pas encore été versées.
- De nombreuses initiatives culturelles portées par des associations, ou des coopératives ou sic ont démontré leur intérêt, en particulier en milieu rural, pour le développement économique et la création d'emplois sur un territoire, renforçant son attractivité, favorisant l'installation de nouveaux habitants, et proposant un tourisme alternatif, culturel et patrimonial, fondé sur son identité et ses savoirs faire : Ces actions mériteraient d'être plus fortement soutenues afin d'assurer leur développement et leur pérennité et à travers des projets culturels de territoire, des incitations fortes pourraient être mises en place par la puissance publique pour que des projets similaires irriguent à terme l'ensemble de l'île (- favoriser l'émergence de projets culturels de territoire(patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques, photos, architecture et aménagement du territoire) intégrant également les problématiques environnementales - inciter la création de coopératives (Scop ou SIC) ou associations fédératrices par un soutien au démarrage conséquent)
- Afin de soutenir la création insulaire, les programmeurs ont construits leur saison 20/21 en accueillant en priorité les artistes corses dont les représentations avaient été annulées, tout en programmant également les nouvelles créations ; ils avaient

avant la crise initié un processus visant à les fédérer autour de projets et à mutualiser leurs moyens. Le RDA culture prévoit que des projets partagés puissent être financés par des crédits spécifiques, mais afin de conforter une telle démarche, dont la crise actuelle démontre l'intérêt, et dans la mesure ou pour l'année 2021 au moins, les moyens disponibles ne permettront pas de les concrétiser ; La CDC pourrait financer directement et totalement l'organisation de tournées, d'actions décentralisées sur tout le territoire de festivals, évènements, itinéraires, expositions etc) .

- Les Cies et groupes musicaux, en raison de la faiblesse de leur trésorerie et de l'arrêt de toutes les diffusions, doivent également pouvoir bénéficier de soutiens supplémentaires pour l'organisation de leurs tournées à l'extérieur de l'île.
- Pour garantir la pérennité des structures culturelles (lieux de création, diffusion , exposition , Cies ,groupes musicaux écoles de formation ,festivals, rencontres) et le développement de leurs activités, les procédures de contractualisation, à travers la signature de convention triennale devraient être généralisées.
- Le télé – enseignement, en particulier dans le domaine de l'enseignement de la langue corse a été un recours utile durant le(s) confinement (s), essentiellement dans les zones ne disposant pas de professeurs en particulier sur le continent, et en milieu rural. Il pourrait être envisagé qu'une aide soit apportée pour les associations désireuses de s'équiper en matériel informatique.
- Une aide spécifique pourrait être également attribuée pour permettre une meilleure visibilité des acteurs culturels corses dans l'environnement numérique. Il apparait de première importance de valoriser le travail et les productions de l'ensemble des animateurs, enseignants et artistes en langue corse. **La création d'une plateforme spécifique permettrait de promouvoir et d'aider à la diffusion de la multitude de créations littéraires et artistiques en langue corse.**
- De nombreux artistes et associations culturelles- en particulier pour les projets émergents- ne disposent pas de lieux pour exercer leurs activités, des espaces pourraient être mis à leur disposition gracieuse (Villes, Comcom, CDC), en échange du développement de projets d'action culturelle dans les quartiers ou auprès de public dit « défavorisés ». Ces « tiers lieux » pourraient également accueillir selon leur superficie des artistes de différentes disciplines, favorisant ainsi les mutualisations et permettant l'émergence de projets communs pluridisciplinaires et innovants.
- Dans la même démarche, il existe des espaces inoccupés, en voie de réhabilitation (citadelle d'Ajaccio par exemple) et d'autres promis à une destruction prochaine mais ne présentant aucun caractère de dangerosité, qui peuvent également à titre précaire et provisoire être mis à disposition.
- Des lieux d'exposition publics doivent permettre l'organisation d'évènements promouvant la création en arts plastiques insulaire et permettre de porter à la connaissance du public la collection du FRAC.
- Afin de soutenir le redémarrage de l'activité et favoriser l'accès de tous aux biens culturels, des « Bons » pourraient être distribués équivalents billets d'entrée (festivals, lieux de diffusion, musées, cinéma...) mais également achats de livres ou de CD ..

Cette crise inédite qui laissera des traces durables fait basculer les sociétés dans une réalité nouvelle imposant un « changement de paradigme » qui oblige tant les citoyens que la puissance publique à reconsidérer l'action individuelle et collective, ainsi l'économie d'une réflexion approfondie dans tous les domaines ne pourra être faite ; dans le secteur culturel et artistique il convient de repenser les modèles économiques (rôle du mécénat, crowdfunding, épargne citoyenne, mutualisation etc) renouveler les modalités de rapport au public , faire évoluer les pratiques en regard de la place grandissante du recours aux écrans, questionner ce « basculement numérique » ...Une évolution tant au niveau des acteurs du secteur que des interventions publiques doit s' amorcer , prenant en compte les mutations sociales en cours .Cette étude pourrait faire l'objet d'un travail conjoint et partagé entre le Cesec et la CDC.

- Sur un plan plus pratico- pratique par ailleurs, il apparait qu'il est aujourd'hui encore plus nécessaire- pour soutenir et développer le secteur culturel et artistique- que la Corse se dote d'un outil , type Institut culturel ou agence de développement culturel et artistique, qui permette entre autres missions qui restent encore à définir le recensement de tous les acteurs culturels , les initiatives et les projets du territoire, la circulation de l'information , le soutien logistique , la recherche de financement , de coproductions , l'organisation d'événements , de tournées et de diverses manifestations dans et à l'extérieur de l'île , la professionnalisation des acteurs par la formation, et le rayonnement de la culture et la langue corse etc . Si l'étude de faisabilité d'un tel projet fera l'objet d'une auto saisine prochaine du Cesec, un travail de réflexion commun pourrait être mené avec la CDC.
- Dans l'attente de la mise en place d'un tel outil, un recensement exhaustif des acteurs culturels et des artistes, ainsi qu'un état des lieux et une évaluation technique (en termes d'aménagement du territoire devrait être rapidement réalisé.
- Sans reproduire le travail des Attelli di a Cultura, une instance de concertation entre les élus des collectivités locales et les acteurs culturels pourrait être proposée pour débattre des conséquences de la crise sanitaire sur le monde artistique et culturel, et de l'évolution nécessaire tant aux niveau des pratiques que de la politique publique à mettre en place .

Transmission du patrimoine immatériel.

À la suite des dernières mesures gouvernementales du 28 octobre qui ont décrété un nouveau confinement, les associations qui transmettent le patrimoine chanté et instrumental ont été contraintes de cesser leurs activités.

Or, bon nombre d'entre elles possèdent l'agrément de l'éducation nationale et de la Jeunesse et des sports, comment alors expliquer le paradoxe des classes des écoles, des collèges et des lycées bondées d'élèves alors qu'il est interdit aux associations agréementées d'accueillir du public. Au sein de ces associations les mesures barrières sont scrupuleusement respectées, notamment **la distanciation physique.**

J'en veux pour exemple l'association Filu d'Amparera et une classe du collège Fesch d'Ajaccio :

- Cours de Polyphonie Filu d'Amparera : 1 intervenant masqué, 8 élèves isolés en cabine individuelle pour 30 m2.
- Cours de Guitare Filu d'Amparera : 1 intervenant masqué, 5 élèves masqués pour 30 m2.
- Cours de Piano Filu d'Amparera : 1 intervenant masqué, 1 élève masqué pour 30m2.
- Cours de Corse Filu d'Amparera : 1 intervenant masqué, 8 élèves masqués pour 30 m2.
- Classe du collège Fesch : 1 professeur masqué, 25 élèves masqués pour 30 m2.

La logique et l'exception culturelle si chère au gouvernement ne peut imposer que l'équité. En conséquence, un allègement des mesures serait souhaitable en ce qui concerne les associations possédant l'agrément et œuvrant pour la transmission du patrimoine immatériel.

Notons aussi que parfois un investissement en matériel informatique et vidéo ne suffit pas, en effet, comment faire chanter en polyphonie des élèves se trouvant chez eux confinés ? L'interactivité disparaît, de plus le réseau numérique ne permet pas cela pour l'instant car il y a trop de latence.

En conséquence il faudrait améliorer de façon significative les débits descendant et montant des réseaux numériques pour éviter la latence.

Aujourd'hui, force est de constater que la transmission de notre patrimoine tant en présentiel qu'en distanciel est compromise. Si le gouvernement ne fait pas preuve de logique et de souplesse et sans moyens financiers consacrés, il est à craindre que des associations disparaissent. S'éteindra avec elles un mode de transmission primordial à la sauvegarde de l'identité culturelle corse. Sans un traitement urgent des élus de la région en charge du dossier du numérique, qu'en sera-t-il quand des nouvelles pandémies se déclareront (prédictions d'éminents chercheurs) ?

Création et diffusion de spectacles.

Il est impossible aux créateurs et aux interprètes de présenter leurs spectacles étant interdit aux lieux de diffusion d'accueillir du public. Seule une captation vidéo serait un moyen de présenter le fruit de leur travail. Il n'en demeure pas moins qu'il faut permettre la diffusion des œuvres des artistes.

Il existe dans le règlement des aides culture à la fiche 4.10 **l'aide à la captation.** Pourquoi ne pas l'étendre et en **faire bénéficier aussi les associations** détentrices de l'outil vidéo nécessaire à la captation ?

La diffusion des spectacles captés pourrait s'effectuer par le biais de VOD (vidéo à la demande). Pour cela **une plateforme commune et spécifique au téléchargement des VOD** devra être recensée ou peut-être créée. Les salles de spectacles pourraient ainsi compenser une partie de la recette perdue sur la vente de la billetterie, l'artiste pourrait percevoir un cachet et le créateur pourrait percevoir des droits d'auteur.

Jean-Pierre Godinat

Dans le cadre de la relance économique...

Enseignement et promotion de la langue corse

La crise sanitaire liée au coronavirus a mis en exergue des problématiques qui étaient parfois déjà présentes auparavant.

La relance de l'économie et en particulier de l'activité culturelle nécessite aujourd'hui de porter un regard nouveau sur le fonctionnement de la société en général.

Concernant la promotion et l'enseignement de la langue corse, le tissu associatif, qui en est un pilier majeur, ressent pleinement les effets de la crise et nécessite la prise en considération plus prégnante de ses difficultés, tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel.

La relance de leur activité exige un soutien qui peut être classifié selon les domaines suivants :

- Téléenseignement

Le télé-enseignement, loin de se substituer pleinement au présentiel, apparaît aujourd'hui comme une bouffée d'oxygène dans une situation de crise. Un autre regard se porte désormais sur lui et de nouvelles possibilités se sont fait jour qui démontrent que cette forme de partage du savoir, de la culture..., **peut résoudre des problèmes de distance et atteindre par conséquent, même en temps normal, des personnes isolées dans des villages de l'intérieur, par exemple.** Il s'agit donc là d'une formule à développer par la suite.

- Formation – équipement

Dans la continuité de la rubrique précédente, le partage numérique de notre langue et de notre culture se heurte souvent à un déficit en formation et en équipement.

Il est nécessaire, aujourd'hui comme lors de la reprise, de soutenir ces associations dans la formation de leur personnel et pour l'acquisition de matériel adapté.

- Mise en réseau des associations

La relance peut se concevoir par-delà l'aspect économique et être l'occasion d'optimiser l'organisation générale du fonctionnement des divers organismes en charge de l'enseignement et de la promotion de la langue et de la culture corses. En tant que cheffe de file dans le domaine de la langue corse, la CdC pourrait initier une réflexion sur la politique linguistique en y associant, par exemple, un représentant par association. En découlerait, par exemple, **une organisation de type fédéral qui aurait pour fonction de venir en aide aux associations en difficulté (matériel, formateurs...).** Cette « *fédération* » pourrait même impulser une politique générale de la transmission culturelle (partage des objectifs, définition de priorités...) tout en laissant, bien évidemment, le choix d'y adhérer ou pas.

- Plateforme d'information et de diffusion des ressources culturelles en langue corse

À l'instar de la plateforme ALINDI qui 'intéresse prioritairement l'audio-visuel, il apparaît de première importance de valoriser le travail et les productions de l'ensemble des animateurs, enseignants et artistes en langue corse. **Une plateforme spécifique permettrait de promouvoir et d'aider à la diffusion de la multitude de créations littéraires et artistiques en langue corse.**

Patrick Salvatorini, représentant des associations d'enseignement de la langue corse au CESECC

Plan de relance suite à la crise Covid de 2020

La crise qui impacte la Corse d'un point de vue sanitaire et économique est une crise mondiale, elle affecte l'île et fragilise son tissu économique. **La Corse vit sur une économie centralisée et étatisée ou domine un secteur public pléthorique et un secteur touristique saisonnier qui fournit l'essentiel de la richesse de l'île par une fréquentation saisonnière et par une économie de rente.** Le secteur privé, du fait de la faiblesse du marché intérieur, et de la structure des transports orientée uniquement vers le continent français et particulièrement vers le port de Marseille empêche toute économie productive et toute exportation massive.

La pandémie du Covid a durement touchée la Corse, du fait de sa faible infrastructure sanitaire. De plus, elle a impacté son économie. Elle en avait pratiquement fini avec toute contamination et comme aucune politique sanitaire n'a été mise en œuvre par le gouvernement. La seconde vague amplifiée par le flux touristique, l'a touché tout aussi durement sinon plus, avec des conséquences économiques dramatiques.

A l'échelle de la Corse, cette pandémie est un drame humain. 140 morts et des milliers de contaminés dont certains avec des pathologies graves, des services de santé à bout de souffle. C'est aussi un drame économique avec des centaines de TPE et de petites entreprises touchées, des commerçants obligés de fermer temporairement leur commerce. L'impact est considérable sur tous les points.

L'urgence est de palier et de venir au secours de ceux qui sont touchés. Il y a un secteur protégé c'est le secteur public ou para public. **C'est donc le secteur privé et particulièrement le secteur touristique qui sont principalement affectés.**

Il faut donc alléger véritablement les charges des entreprises, les TPE, aider les associations à traverser cette période d'inactivité. La mise en place d'un revenu minimum pour ceux dont l'activité a été complètement arrêté. C'est le cas des guides-conférenciers, des accompagnateurs de montagnes, des autocaristes.

Ce sont ces secteurs qui doivent bénéficier de l'aide maximum soit d'un point de vue financier pour atteindre l'été prochain, soit en offrant des formations pouvant déboucher sur des emplois.

Les familles fragilisées constituent aussi un axe de la politique d'aide. Celles qui ont la charge des grands parents, celle de leurs enfants petits ou grands en distanciation scolaire, cette situation est particulièrement difficile.

Il faut une politique familiale à l'échelle de la Corse qui prennent en compte à la fois la dimension d'aide aux personnes âgées, la dimension économique et les enfants à charge. C'est à la fois une dimension de justice sociale et la référence aux valeurs culturelles d'aide et d'assistance qui fondent le peuple corse.

Il y a également une dimension sanitaire qui se décline de deux manières.

D'une part la nécessité de remettre à plat l'état d'équipement hospitalier de l'île notamment le sous équipement de celui-ci. Une situation auquel il faudra remédier par un plan global mais aussi le transfert des compétences de l'ARS à la CdC comme c'est le cas de la quasi-totalité des régions d'Europe.

D'autre part, il faut associer toutes les autorités et compétences sanitaires à la sortie de crise. En effet la gestion en Corse de la suite de la pandémie Covid, sauf si celle-ci s'efface rapidement ce qui n'est pas envisagé actuellement, doit être accompagné du pilotage sanitaire en matière de gestion des flux, Green Pass, ouverture de tels ou tels établissements... Ces autorités ou référents sanitaires sont l'ARS bien sûr, le Cunsigliu Scientificu de la CdC, la conseillère exécutive en charge de la santé, Conseil de l'Ordre...etc Ils doivent être associés à la politique économique des prochains mois.

Relance économie

« Il y a dans toute crise une opportunité », c'est en prenant cette maxime que nous pouvons aborder l'objectif de la relance économique. Parce qu'une épidémie est temporaire même si elle peut s'étaler sur deux ou trois années, elle est un désastre qui a un début et une fin. Toute société humaine doit s'armer pour pouvoir la traverser puis envisager une reconstruction, une relance selon la gravité du phénomène comme après une tempête ou une guerre.

La relance doit concerner le secteur privé et le tourisme par le redémarrage des activités, en tenant compte des paramètres sanitaires, et en essayant d'améliorer ce qui se faisait avant. Dans ce domaine la nécessité de pratiques écologiques plus vertueuses peut être envisagée en corrélation avec les capacités des entreprises.

Mais cette relance doit avant tout sortir d'une économie de dépendance et d'assistanat, qui est celle de la Corse aujourd'hui, pour aller vers une économie de production et d'échanges. En effet à moins de vouloir réduire l'économie de la Corse au seul secteur public et para public ,il faut se tourner vers nouveau modèle économique.

Pour cela il est nécessaire de s'ouvrir et de changer de paradigme de passer du centralisme, de l'assistant et de l'hypertrophie du secteur public au développement du secteur privé productif et non plus à l'économie de rente. L'ouverture sur notre bassin méditerranéen proche à savoir l'Italie, la Sardaigne, la Catalogne, l'Espagne. Si nous voulons développer une économie productrice et vertueuse et des circuits courts nous devons développer des échanges avec nos voisins immédiats.

La politique européenne des îles doit être également un levier vers cette économie d'échanges de proximité. Mais nous ne sommes pas obligés d'attendre cette politique européenne nous pouvons la mettre en place par des échanges bilatéraux avec des régions limitrophes.

Cette économie de production de richesse doit se baser sur la responsabilité, l'échange mutuelle et de développement de l'emploi en Corse.

Il faut favoriser l'investissement extérieur dans les pôles de recherche et les industries de pointes ; (solaire, déchets en autres...). Cela à partir de coopérations internationales et méditerranéennes et en territorialisant les implantations.

Relancer le tourisme avec une exigence écologique, culturelle, accrue valorisant les productions corses mais aussi un étalement de la fréquentation sur l'ensemble de l'année, différencier les destinations, l'offre touristique avec des conditions sanitaires dans un premier temps.

Ouvrir par des accords de proximité des débouchés de marchés (ex Toscane, Sardaigne, Catalogne...) pour les entreprises corses contrainte par l'étroitesse des marchés intérieurs mais aussi en favorisant les investisseurs potentiels en provenance de ces régions.

Avoir un plan de développement de la « sylver économie », associant à la fois le dynamisme privé et l'encadrement public.

Pianu di salvezza e rilanciu

Schema di i misuri

Décembre 2020 -Avril 2021

Mise en application des mesures de sauvegarde pour les entreprises et pour l'emploi dans secteurs menacés. Quantification et planification de celles-ci.

Avril-Septembre 2021

Déclinaison des mesures de relance, dans les conditions sanitaires définies par les autorités régionales compétentes en la matière, avec les acteurs politiques et économiques.

Mis en application du plan pour la saison touristique. Ouverture internationale et méditerranéenne.

Octobre-Décembre 2021

Mise en application du plan global de relance avec établissement d'un bilan fin 2021.

Les mesures exceptionnelles, restrictives des libertés (confinement, mesures sanitaires, arrêt d'activités...) correspondent à des situations qui ont vocation à être limitées dans le temps, car elles sont liées à la crise sanitaire et ses conséquences économiques. Elles ne peuvent aucunement constituer une normalité future. Nous pouvons seulement nous en servir comme levier vers un futur plus juste, permettant un réel développement de la Corse épanouissant pour son peuple.

Denis Luciani



**Relance économique
octobre 2020**

**ACPA
Domaine des Chênes
Bât E5 Alzo di Leva 2
P 562
20090 - AJACCIO**



Tous les secteurs de l'ESS sont touchés par la crise actuelle et très probablement dans la durée.

En complément du Plan de relance économie de Corse remis par la **CRESS Corsica**, voici notre contribution.

Membre également de l' **UDES** Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, nous défendons la **mise en œuvre d'une véritable politique publique de cohésion sociale** mais aussi **de soutien à la prise en charge des personnes fragiles et au développement de l'attractivité des emplois dans le secteur social et médico-social, en lien avec la future loi sur la perte d'autonomie.**

Nous proposons que la sortie de crise et la transformation de l'économie soit l'occasion de placer l'ESS au cœur de la relocalisation des emplois et qu'elle soit un levier de la révolution écologique et de facto mettre en œuvre de nouveaux leviers de financement des entreprises sociales et solidaires.

Également, concernant les professions sociales, en se référant à la circulaire du Ministère de la Solidarité et de la Santé du 29 octobre 2020, nous demandons la mise en œuvre rapide de celle-ci. Notamment en mobilisant l'offre de services du Pôle Emploi.

En effet, **dans un contexte de baisse d'activité qui entraîne des pertes d'emploi dans certains secteurs** comme l'hôtellerie, la restauration, la sous-traitance, l'objectif serait **de capter ces viviers de professionnels ainsi que tout demandeur d'emploi. Cela permettrait de recruter, notamment sur les métiers en tension d'aides-soignants, d'auxiliaires de vie, etc..**

Ajaccio, le 04 Novembre 2020
Section Environnement et Cadre de Vie
Julie PANTALONI-BARANOVSKY



CRESS Corsica

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire de Corse

CORSICA RILANCIA

PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE CORSE

Contribution de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et
Solidaire de Corse

*A force de sacrifier l'essentiel à l'urgence,
On finit par oublier l'urgence de l'essentiel.*

Edgard Morin

UNE CRISE QUI NOUS BOULEVERSE

C'est une crise sans précédent, d'abord sanitaire puis devenue économique et sociale que doit affronter l'Humanité tout entière. Un simple virus, qui semblait d'abord lointain, a secoué la société, les entreprises et les organisations qui, jusqu'il y a quelques mois, se complaisaient encore pour la plupart dans un modèle peu soucieux des personnes, de la finitude des ressources naturelles, et centré sur le court-terme et la rentabilité. Or les mécanismes qui conduisent à cette crise mondiale et systémique ne relèvent pas que de la fatalité mais aussi de décisions politiques, économiques et sociales. Quel monde souhaitons-nous ?

Des mesures, utiles mais souvent drastiques, ont été prises pour endiguer la contagion sanitaire. D'autres mesures ont été mises en œuvre par l'État, les Régions, les collectivités et acteurs locaux pour sauvegarder le tissu économique et permettre aux personnes de vivre, voire de survivre, pendant cette période. Pourtant des secteurs entiers sont en très grande tension. Une telle situation génère des effets que nous ne mesurons pas encore, car à cette crise économique - sans précédent - s'ajoute une crise sociale que nous n'avons pas su prévenir suffisamment. Les inégalités se sont accrues. Le confinement a creusé les failles en matière de logement, d'éducation, d'alimentation, sans parler de la fracture numérique. Les impacts sur la santé physique et psychologique d'une partie de la population sont considérables et plus que jamais le « prendre soin » est et sera d'une urgence absolue.

Mais nous avons vu aussi naître les plus beaux signes de solidarité : pour ce qui touche à la santé des anciens et des plus fragiles, des malades, ce sont les soignants qui ont pris les choses en main, en mettant en œuvre tout ce qui était possible pour soigner et accompagner, parfois au péril de leur propre santé. Hélas, comme dans toute bataille, quelques pans sombres ont émergé, allant jusqu'à la spéculation sur des biens de première nécessité (masques, matériel médical, etc.), mettant en danger la protection de chacun.e et l'accès aux soins. Mais au global, la société citoyenne a réagi. Aujourd'hui, son organisation, bien qu'imparfaite, semble encore tenir le coup. Mais combien de temps ?

Aurait-on pu gérer cette crise autrement ? Peut-être, mais l'heure n'est pas à chercher des responsables. Nous, entreprises de l'ESS, avons dans notre ADN le goût de l'optimisme et de la résilience. Nous préférons penser que demain les choses peuvent changer : pour cela nous devons réfléchir dès à présent à ce que nous voulons proposer comme modèle de société. Certains voudront entamer un marathon pour rattraper le retard et retrouver coûte que coûte le modèle que nous avons connu, ce modèle qui nous a sans doute conduits où nous en sommes.

Et si nous nous autorisons, ensemble, une autre vision, une opportunité de faire autrement ?

L'ESS COMME UNE DES RÉPONSES À LA RELANCE

L'ESS, des entreprises en première ligne. Des pans entiers de notre économie menacent de s'effondrer, aussi nous souhaitons contribuer activement à cette sortie de crise : nous ne prétendons pas être LA solution, mais nos organisations peuvent apporter DES solutions, et ces solutions s'inscrivent dans le respect d'un développement plus responsable et d'un pacte social garantissant davantage d'égalité.

Rappelons ce qu'est l'Économie Sociale et Solidaire. Ce sont des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations, des Entreprises d'Utilité Sociale ESUS, des entrepreneurs sociaux. En Corse, cette économie représente 12% de l'emploi salarié privé, soit près de 9 000 emplois, et plus de 1 100 entreprises. Aujourd'hui, qu'elles soient en première ligne, en reprise ou encore en suspension d'activité, quelle que soit leur taille, les entreprises de l'ESS sont autant menacées que les autres par les conséquences économiques et sociales de la crise. Des secteurs entiers de l'ESS, totalement à

l'arrêt, sont possiblement dans la tourmente : culture, sport, tourisme social, éducation populaire... Les réponses gouvernementales « de droit commun » ont été rapidement activées pour le monde économique mais comme à l'accoutumée, celles-ci étaient souvent inadaptées ou tardivement adaptées à nos structures, et particulièrement aux associations.

Promouvoir l'ESS comme modèle de développement économique pour réussir les transitions. Nos entreprises ont fait la preuve de leur résilience lors de la crise de 2008, elles sont aujourd'hui souvent en première ligne du « mieux-vivre ensemble », du « prendre soin » et des solidarités, et pour la fourniture des besoins essentiels. Nos principes doivent être réaffirmés pour un après-crise qui serait celui d'un autre modèle de développement : absence ou limitation de la lucrativité, territorialisation de nos actions, primauté donnée au collectif, rapport alternatif à la création de valeur et au sens du travail, pratiques de coopération et d'implication des parties prenantes s'illustrant par des formes démocratiques et/ou participatives de gouvernance... tout ceci faisant assurément écho aux aspirations de nos concitoyens à vivre autrement.

Nous voulons donc contribuer à la construction d'un nouveau paradigme et à partir de nos principes fondamentaux et face aux défis qui nous attendent (sociaux, économiques, environnementaux, démocratiques...), apporter des solutions.

« Répondre aux urgences, devenir la norme de l'économie, doit permettre de propulser l'ESS comme moteur de la transition nécessaire de modèle de développement économique. Elle ne le fera pas seule, et n'incarnera pas seul les nouveaux fondamentaux économiques, mais son antériorité tant dans la mise en œuvre de pratiques entrepreneuriales alternatives que dans la prise en charge d'enjeux d'innovation sociale et environnementale, justifie qu'elle soit soutenue dans sa diversité pour réussir la transition. Les acteurs de l'ESS doivent notamment être au premier rang de la mise en œuvre de moyens ambitieux pour prévenir l'enjeu d'une crise climatique majeure, considérant que l'évolution de l'environnement et l'enjeu climatique ont une influence sur la santé humaine et animale. »¹

Le monde d'après n'est pas qu'à inventer : il est déjà là ! L'Économie Sociale et Solidaire participe activement aux réponses apportées à la crise et doit participer à l'élaboration des décisions économiques et sociales. Modèle à part entière, elle est une des solutions à la sortie de crise et doit être soutenue.

NOS PROPOSITIONS POUR RÉFLÉCHIR ENSEMBLE À DEMAIN

En tant que représentant des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire en Corse, avons identifié quelques pistes de réflexion que nous pourrions construire, développer et déployer ensemble.

Proposition 1 : Lancer un Pacte régional pour la Santé et la Cohésion sociale

Les secteurs de la santé, du social et du médico-social représentent des centaines d'emplois dont la plupart sont issus de l'ESS. Les organisations, en particulier des associations et des mutuelles, qui accueillent des enfants et des familles en difficulté, des personnes malades, âgées, en situation de handicap, en grande précarité ou déjà exclues sont en première ligne durant cette crise.

Comment agir ensemble ?

1. Revaloriser et mieux considérer les métiers du « care » et du Bien Vieillir, notamment auprès des jeunes.
2. Soutenir des actions de prévention, de structures de soins et d'accessibilité à la santé.
3. Réinvestir massivement dans notre système de soin en priorisant les structures publiques et les entreprises de l'ESS.
4. Organiser un nouveau socle de ressources sanitaires par l'Etat, la Collectivité de Corse et les acteurs de la filière pour renforcer les moyens logistiques en cas de crise.
5. Développer l'hospitalisation à domicile et la télémédecine.
6. Créer une réserve sanitaire et médico-sociale.
7. Soutenir la recherche médicale.

Proposition 2 : Agir au service de l'emploi et de l'insertion sur les territoires

Notre action au service de l'emploi est multiple. C'est le soutien de nos associations qui accompagnent les personnes les plus fragiles vers le retour à l'emploi, via les entreprises adaptées ou les chantiers d'insertion par exemple, mais ce sont aussi les actions que nous menons pour promouvoir l'entrepreneuriat à travers les coopératives. Nos agences bancaires coopératives, nos mutuelles, nos SCOP et SCIC, nos associations à travers leurs actions variées (éducation populaire, accueil de publics etc.) maillent le territoire, créent du lien social et sont aussi créatrices d'emplois non délocalisables.

Comment agir ensemble ?

1. Favoriser les liens entre les entreprises de l'économie « classique » et celles de l'ESS afin que notre tissu de TPE-PME régional soit davantage visible : la coopération plutôt que la concurrence.
2. Soutenir la création et le développement d'activités d'utilité sociale, facteur de lien social dans les territoires.
3. Pérenniser le dialogue Etat-Collectivité de Corse sur la vie économique et sociale en créant une instance stratégique et opérationnelle (sur le modèle de la cellule hebdomadaire en temps de crise)

Proposition 3 : Promouvoir un « green new deal » régional

La Corse possède des pôles d'excellence : agriculture, tourisme, numérique, aéronautique, ... Beaucoup de ces filières sont mises à mal par la crise. Les questions environnementales et d'impact social doivent être une priorité dans les plans de relance et les acteurs régionaux doivent se mobiliser autour d'actions fortes au service de l'environnement. Les entreprises de l'ESS sont déjà fortement investies sur ces questions et ne demandent qu'à essaimer et à faire connaître leurs actions.

Comment agir ensemble ?

1. Donner aux entreprises de l'ESS les moyens de prévenir l'enjeu d'une crise climatique majeure.
2. Investir dans la recherche et les compétences nécessaires à l'identification et à la consolidation de nouvelles filières et écosystèmes.
3. Conditionner les aides publiques aux entreprises à la mesure de leur impact social ou environnemental.
4. Promouvoir et investir dans les mobilités douces et alternatives.
5. Soutenir l'économie circulaire et le réemploi.

Proposition 4 : Être associés aux décisions économiques et sociales

C'est au plus près des besoins que les réponses se sont organisées. Sans toucher au découpage administratif si sensible, il nous faut impérativement organiser la délégation d'intervention. Si l'Etat est dans son rôle pour garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire, il a besoin de relais. Les Régions ont démontré leurs pertinences, par l'impact des mesures économiques et leurs capacités de réaction. Les départements et les métropoles ou les communautés d'agglomération et de communes ont aussi mis en évidence que, pour les questions de solidarité et d'interventions au plus près des citoyens, elles avaient également un rôle à jouer.

Comment agir ensemble ?

1. Favoriser l'entrée des collectivités territoriales au capital des entreprises de l'ESS dont principalement les SCIC.
2. Assouplir les règles contractuelles liant les entreprises de l'ESS et leurs financeurs publics (délais de réalisation des objectifs, livrables, indicateurs...).
3. Renforcer l'appui aux collectivités territoriales mettant en place des politiques de soutien à l'ESS (en matière d'ingénierie technique et financière, de mutualisation, de formation...) qui pourraient être portées par la Banque des Territoires.
4. Définir et soutenir des parcours d'accompagnement des porteurs de projets ESS renforcés dans certains territoires pour tenir compte de leurs spécificités (ruralité, QPV...).
5. Préserver les projets associatifs en assouplissant les cahiers de charges des appels d'offres et des appels à projets ; favoriser la reconduction des conventionnements, le conventionnement pluriannuel et l'évaluation concertée ; assouplir le formalisme administratif.

Proposition 5 : Construire un observatoire dédié à l'ESS en Corse

Les missions de cet observatoire seraient les suivantes :

- *Observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de création d'établissements et d'emplois.*
- *Définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques.*
- *Améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes pour alimenter la réflexion prospective et permettre d'orienter les choix stratégiques des entreprises de l'ESS, ainsi que l'action publique en faveur du développement économique et social.*
- *Réaliser des diagnostics territoriaux avec l'appui des comités stratégiques territoriaux du DLA, de la CRESS avec d'autres têtes de réseaux, autant pour analyser les effets de la crise que pour identifier les opportunités nouvelles, notamment en termes de reconfiguration des besoins sociaux*
- *Travailler sur les modèles économiques des entreprises ESS en difficulté (enjeu des fonds propres en particulier)*

Comment agir ensemble ?

1. Travailler sur la constitution d'une équipe dédiée
2. Approfondir le travail réalisé par Corsica Statistica
3. Mobiliser des partenaires : INSEE, URSSAF, MSA, Pôle Emploi, Université ...

Les associations qui participent au rayonnement de la Corse à l'extérieur,

Jean DAL COLLETTO,

Contribution aux travaux sur la relance économique qui résulte de la consultation faite auprès des mandants, membres de la diaspora de la région PACA.

Trois points ont été mis en exergue.

Les deux premiers développent l'idée de changer de paradigme en sortant de la logique géographique de créer ou maintenir les activités économiques uniquement en milieu urbain ou périurbain. Ils proposent deux moyens pour favoriser la dynamisation de l'économie dans nos zones rurales et de montagne.

Le troisième concerne la dynamisation de notre politique économique à l'extérieur de notre île.

1/ Favoriser le télétravail :

Pour dynamiser l'économie de nos zones rurales et de montagne, est revenu souvent le souhait de valoriser et favoriser le télétravail (partiel ou total) pour permettre à nos compatriotes de "rester au village" ou de s'y réinstaller.

Cela a été évoqué aussi bien pour les auto entrepreneurs, que pour les salariés de PME, TPE ou des "grands groupes", mais également pour les fonctionnaires territoriaux.

Une périodicité de présence effective dans l'entreprise ou le service devra être définie. Pour les entreprises qui ont opté pour le télétravail, il est souvent retenu le rythme de deux jours de présence par semaine.

L'objectif poursuivi est double :

- Diminuer les frais de transport en les rendant moins fréquents, et augmenter ainsi le pouvoir d'achat.
- Favoriser la consommation au niveau local et dynamiser l'économie circulaire dans nos villages.

2/ Favoriser l'implantation de structures associatives ou d'entreprises dans ces mêmes zones rurales ou de montagne, en partenariat avec les maires. Je peux témoigner d'une expérience que je suis en train de vivre avec la création d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) sur la commune de Campile dans le Casacconi. Son objectif principal étant de créer des activités culturelles ponctuelles ou pérennes sur le territoire de la communauté des communes de Casinca, Casacconi, Castagniccia (tables rondes autour de thématiques permettant la sauvegarde et la mise en valeur des villages, visites organisées de sites remarquables, salons du livre avec éditeurs et auteurs corses et locaux, ateliers de chant polyphonique, cours de langue, marché de producteurs et artisans locaux, échanges de graines...). Depuis son début d'activité dans la deuxième quinzaine d'août de cette année, la SCIC "Orma Creazione" a créé deux emplois à temps partiel. Logée dans des locaux municipaux, ses membres s'y réunissent au moins un jour par semaine. Ces réunions et les manifestations qui sont organisées à un rythme soutenu créent une activité dans la microrégion et favorise le fonctionnement des commerces et des producteurs et artisans locaux.

3/ Créer des Maisons de la Corse aussi bien sur le continent qu'à l'étranger pour faire connaître, mettre en valeur notre île et ses productions.